

Chapitre 3 :

Raisons du choix du projet

Sommaire Chapitre 3

1. UN PROJET DANS LE SENS DES ORIENTATIONS POLITIQUES ACTUELLES	271
2. UNE VOLONTÉ POLITIQUE FORTE LOCALEMENT	271
3. UN SITE FAVORABLE	271
3.1. UN GISEMENT ÉOLIEN SUFFISANT.....	271
3.2. UNE CAPACITÉ D'ACCUEIL DU RÉSEAU ÉLECTRIQUE	271
3.3. DES ENJEUX ÉCOLOGIQUES PRIS EN COMPTE	273
4. L'ÉLABORATION DU PARTI D'AMÉNAGEMENT DANS UNE DÉMARCHÉ PROGRESSIVE	284
4.1. LE CHOIX DE L'ÉOLIENNE, UNE DÉMARCHÉ D'EFFICACITÉ ÉNERGÉTIQUE.....	284
4.2. LES VARIANTES D'IMPLANTATION.....	284
5. ANALYSE DES VARIANTES D'IMPLANTATION	291
5.1. ANALYSE DU MILIEU PHYSIQUE	291
5.2. ANALYSE DU CONTEXTE HUMAIN	291
5.3. ANALYSE PAYSAGÈRE ET PATRIMONIALE	292
5.4. ANALYSE ÉCOLOGIQUE	305
5.5. ANALYSE ÉNERGÉTIQUE	306
5.6. SYNTHÈSE DE L'ANALYSE DES VARIANTES	307
6. LE PARTI D'IMPLANTATION RETENU	312
7. L'APERÇU DE L'ÉVOLUTION PROBABLE DU SITE EN L'ABSENCE DE MISE EN ŒUVRE DU PROJET (SCÉNARIO DE RÉFÉRENCE).....	315

Liste des cartes

CARTE 80 : PLAN DE SITUATION DU PROJET PAR RAPPORT AUX RÉSEAUX ÉLECTRIQUES	272
CARTE 81 : LES ENJEUX RELATIFS AU MILIEU PHYSIQUE SUR ET AUX ABORDS DE LA ZONE D'IMPLANTATION POTENTIELLE	274
CARTE 82 : SYNTHÈSE DES ENJEUX ÉCOLOGIQUES (CERA ENVIRONNEMENT).....	277
CARTE 83 : LES SERVITUDES ET CONTRAINTES TECHNIQUES AUX ABORDS DE LA ZONE D'IMPLANTATION POTENTIELLE	279
CARTE 84 : SYNTHÈSE DES SENSIBILITÉS PAYSAGÈRES ET PATRIMONIALES	283
CARTE 85 : VARIANTE 1 ET ENJEUX (HORS BIODIVERSITÉ).....	285
CARTE 86 : BIODIVERSITÉ ET VARIANTE 1.....	286
CARTE 87 : VARIANTE 2 ET ENJEUX (HORS BIODIVERSITÉ).....	287
CARTE 88 : BIODIVERSITÉ ET VARIANTE 2.....	288
CARTE 89 : VARIANTE 3 (RETENUE) ET ENJEUX (HORS BIODIVERSITÉ)	289
CARTE 90 : BIODIVERSITÉ ET VARIANTE 3 (RETENUE)	290
CARTE 91 : LA LOCALISATION DES PHOTOMONTAGES UTILISÉS POUR LA COMPARAISON PAYSAGÈRE DES VARIANTES.....	292
CARTE 92 : LOCALISATION DE LA VARIANTE N°1.....	305
CARTE 93 : LOCALISATION DE LA VARIANTE N°2.....	305
CARTE 94 : LOCALISATION DE LA VARIANTE N°3 (RETENUE).....	306
CARTE 95 : AMÉNAGEMENTS DU PROJET ÉOLIEN, SUR SCAN 25	313
CARTE 96 : AMÉNAGEMENTS DU PROJET ÉOLIEN, SUR PHOTOGRAPHIE AÉRIENNE	314

Liste des figures

FIGURE 32 : LA VARIANTE 1 VUE DEPUIS LE POINT DE PHOTOMONTAGE N°04 (VUE SCHÉMATIQUE COULEUR NON-GOMMÉE)	293
FIGURE 33 : LA VARIANTE 2 VUE DEPUIS LE POINT DE PHOTOMONTAGE N°04 (VUE SCHÉMATIQUE COULEUR NON-GOMMÉE)	294
FIGURE 34 : LA VARIANTE 3 [RETENUE] VUE DEPUIS LE POINT DE PHOTOMONTAGE N°04 (VUE SCHÉMATIQUE COULEUR NON-GOMMÉE)	294
FIGURE 35 : LA VARIANTE 1 VUE DEPUIS LE POINT DE PHOTOMONTAGE N°05 (VUE SCHÉMATIQUE COULEUR NON-GOMMÉE)	295
FIGURE 36 : LA VARIANTE 2 VUE DEPUIS LE POINT DE PHOTOMONTAGE N°05 (VUE SCHÉMATIQUE COULEUR NON-GOMMÉE)	296
FIGURE 37 : LA VARIANTE 3 [RETENUE] VUE DEPUIS LE POINT DE PHOTOMONTAGE N°05 (VUE SCHÉMATIQUE COULEUR NON-GOMMÉE)	296
FIGURE 38 : LA VARIANTE 1 VUE DEPUIS LE POINT DE PHOTOMONTAGE N°31 (VUE SCHÉMATIQUE COULEUR NON-GOMMÉE)	297
FIGURE 39 : LA VARIANTE 2 VUE DEPUIS LE POINT DE PHOTOMONTAGE N°31 (VUE SCHÉMATIQUE COULEUR NON-GOMMÉE)	298
FIGURE 40 : LA VARIANTE 3 [RETENUE] VUE DEPUIS LE POINT DE PHOTOMONTAGE N°31 (VUE SCHÉMATIQUE COULEUR NON-GOMMÉE)	298
FIGURE 41 : LA VARIANTE 1 VUE DEPUIS LE POINT DE PHOTOMONTAGE N°33 (VUE SCHÉMATIQUE COULEUR NON-GOMMÉE)	299
FIGURE 42 : LA VARIANTE 2 VUE DEPUIS LE POINT DE PHOTOMONTAGE N°33 (VUE SCHÉMATIQUE COULEUR NON-GOMMÉE)	300
FIGURE 43 : LA VARIANTE 3 [RETENUE] VUE DEPUIS LE POINT DE PHOTOMONTAGE N°33 (VUE SCHÉMATIQUE COULEUR NON-GOMMÉE)	300
FIGURE 44 : LA VARIANTE 1 VUE DEPUIS LE POINT DE PHOTOMONTAGE N°39 (VUE SCHÉMATIQUE COULEUR NON-GOMMÉE)	301
FIGURE 45 : LA VARIANTE 2 VUE DEPUIS LE POINT DE PHOTOMONTAGE N°39 (VUE SCHÉMATIQUE COULEUR NON-GOMMÉE)	302

FIGURE 46 : LA VARIANTE 3 [RETENUE] VUE DEPUIS LE POINT DE PHOTOMONTAGE N°39 (VUE SCHÉMATIQUE COULEUR NON-GOMMÉE.	302
FIGURE 47 : DIMENSIONS DU GABARIT RETENU.....	312

Liste des tableaux

TABEAU 62 : LA SYNTHÈSE DES ENJEUX RELATIFS AU MILIEU PHYSIQUE ET LES RECOMMANDATIONS D'IMPLANTATION.....	273
TABEAU 63 : LA SYNTHÈSES DES ENJEUX RELATIFS AU MILIEU NATUREL ET LES RECOMMANDATIONS D'IMPLANTATION	275
TABEAU 64 : LA SYNTHÈSES DES ENJEUX RELATIFS AU MILIEU HUMAIN ET LES RECOMMANDATIONS D'IMPLANTATION	278
TABEAU 65 : LA SYNTHÈSES DES SENSIBILITÉS RELATIVES AU PAYSAGE ET AU PATRIMOINE ET LES RECOMMANDATIONS D'IMPLANTATION	280
TABEAU 66 : ANALYSE ÉNERGÉTIQUE DES DIFFÉRENTES VARIANTES (SOURCE : VALOREM, 2021).....	306
TABEAU 67 : SYNTHÈSE DE L'ANALYSE DES VARIANTES	308

1. Un projet dans le sens des orientations politiques actuelles

La création d'un parc éolien, installation visant à produire de l'électricité à partir d'une source d'énergie renouvelable et non polluante, s'inscrit dans plusieurs grandes orientations de la politique nationale :

- La loi de transition énergétique pour la croissance verte de 2015 qui fixe notamment l'objectif de porter la part des énergies renouvelables à 32 % de la consommation énergétique finale d'énergie en 2030 et à 40 % de la production d'électricité ;
- La programmation pluriannuelle de l'énergie (PPE) qui vise à augmenter la capacité éolienne terrestre installée à 15 GW en 2018 et atteindre entre 21,8 et 26 GW d'ici 2023.

La France s'est par ailleurs engagée auprès de l'Europe et des autres pays du monde à développer sa part d'énergie renouvelable dans la production d'électricité afin de réduire ses émissions de gaz à effet de serre et la part du nucléaire dans son mix énergétique.

2. Une volonté politique forte localement

Le projet a fait l'objet d'un développement en concertation avec les collectivités locales et notamment les communes de Lhuître, Grandville et Dosnon. Les premiers contacts avec ces communes pour le projet de Vallandreux ont été établis dès 2008. VALOREM a présenté au conseil municipal de la commune sa volonté de développer un projet éolien sur le territoire.

Une délibération favorable au développement du projet éolien de Vallandreux a été donnée par les conseils municipaux en septembre 2018.

3. Un site favorable

Le développement d'un projet éolien passe par plusieurs étapes. Dans un premier temps, il est nécessaire de vérifier si le site pressenti est favorable à l'implantation d'un parc éolien. Il s'agit notamment de s'assurer que :

- Le gisement éolien est suffisant et accessible ;
- Le réseau électrique dispose d'une capacité adaptée à la dimension du projet ;
- Il n'existe pas de contrainte environnementale, technique ou réglementaire rédhibitoire avec l'établissement d'un parc éolien ;
- Le nouveau « paysage avec éoliennes » créé maintient sa diversité et sa singularité ;
- Le projet est accepté localement.

3.1. Un gisement éolien suffisant

Le projet se localise dans la partie est du territoire métropolitain français. Il s'agit d'une région régulièrement ventée avec un potentiel général estimé par l'ADEME entre 5 et 6 m/s à 50 m de hauteur. Ce gisement a été confirmé par plusieurs campagnes de mesure. En effet, VALOREM connaît bien le gisement éolien de la région puisque deux mâts de mesure ont été installés d'octobre 2003 à juillet 2006 (4 anémomètres, 2 girouettes, données enregistrées toutes les 2 secondes) et de décembre 2007 à mai 2009 (5 anémomètres, 2 girouettes, données enregistrées toutes les 2 secondes).

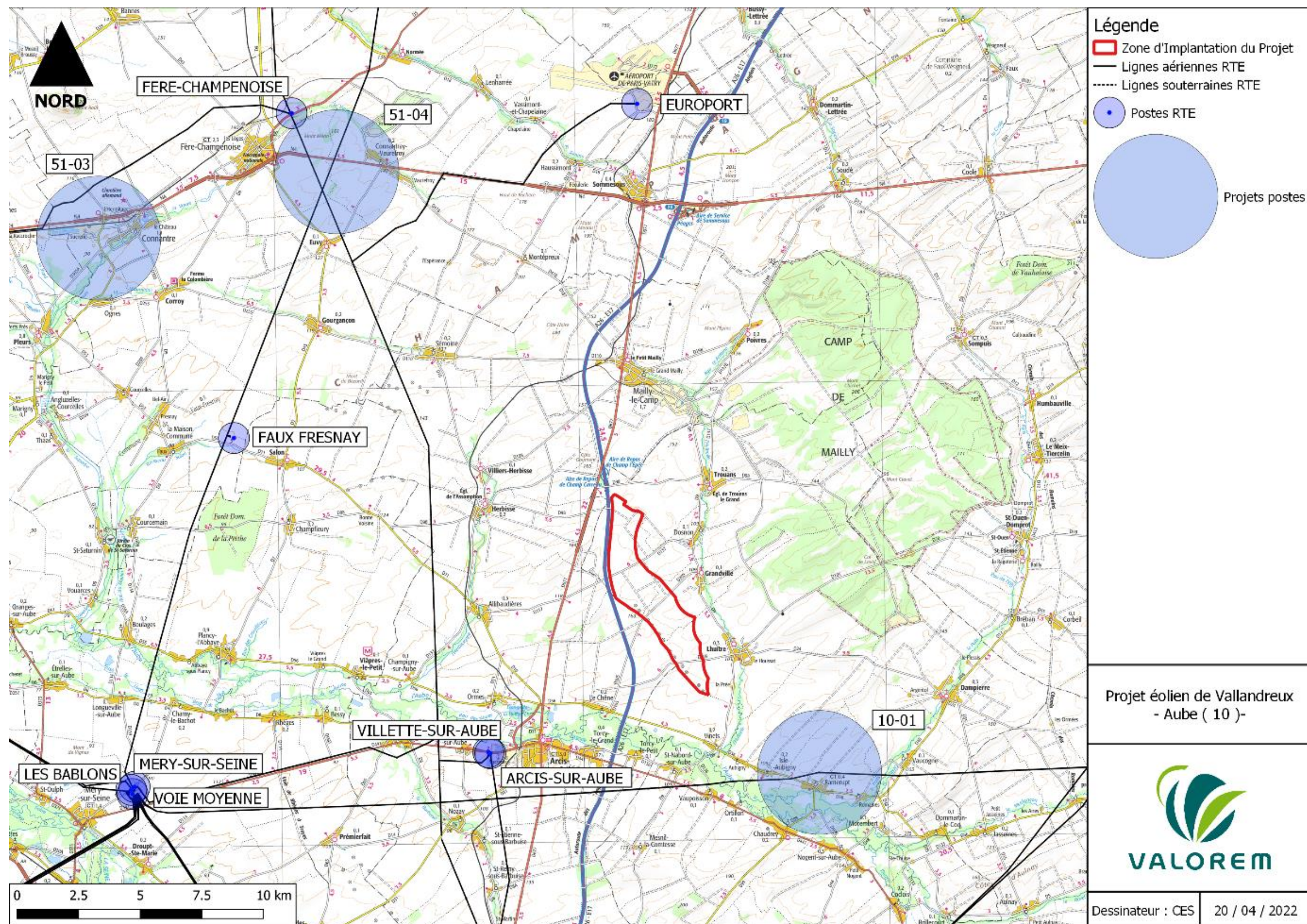
Les mesures issues de ces campagnes ont permis de mettre en avant une prédominance des vents de secteur Sud-Ouest et Nord-Est, et une vitesse moyenne supérieure à 6,5 m/s sur l'année à 100 m de hauteur.

3.2. Une capacité d'accueil du réseau électrique

Selon les articles D321-11 à D321-21 du code de l'énergie (Livre III, Titre II, Chapitre 1er, Section 2 : « Les missions du gestionnaire de réseau de transport en matière de raccordement des énergies renouvelables »), les S3REN sont élaborés en tenant compte des objectifs de développement de la production d'électricité à partir de sources d'énergie renouvelable, fixés par les SRCAE. Ainsi, les S3REN déterminent la capacité d'accueil destinée au raccordement des énergies renouvelables pour chaque poste source, et définissent les ouvrages à créer ou à renforcer sur le réseau public de transport et de distribution pour répondre à ces objectifs. Ces S3REN sont élaborés par RTE, gestionnaire du réseau public de transport d'électricité, en accord avec les gestionnaires des réseaux publics de distribution d'électricité.

Le S3REN région Champagne-Ardenne a été mis en vigueur et promulgué le 27 décembre 2012 par le Préfet. Il a par la suite été révisé et approuvé le 28 Décembre 2015, et fait l'objet d'une adaptation le 6 Avril 2020. Par ailleurs, ce schéma est actuellement en cours de révision, et aboutira prochainement sur un schéma commun aux anciennes régions Champagne-Ardenne, Alsaces et Lorraine : le S3REN Grand Est. Ce S3REN (actuel comme futur) prévoit des capacités d'accueil sur le réseau public dans la zone du projet, grâce à des travaux de création et de renforcement.

À l'heure de la rédaction de cette note, plusieurs postes sources sont situés à proximité du projet. Néanmoins, ces derniers ne disposent plus de capacité d'accueil (le S3REN Champagne-Ardenne étant saturé). Par ailleurs, le projet du S3REN Grand Est présenté lors de la concertation préalable du public en septembre 2020 et qui devrait être mis en vigueur d'ici fin 2022, prévoit des aménagements dans la zone (aménagements développés en paragraphe 4.2). Ainsi à terme, le réseau disposera d'une capacité d'accueil suffisante pour accueillir le projet.



Carte 80 : Plan de situation du projet par rapport aux réseaux électriques

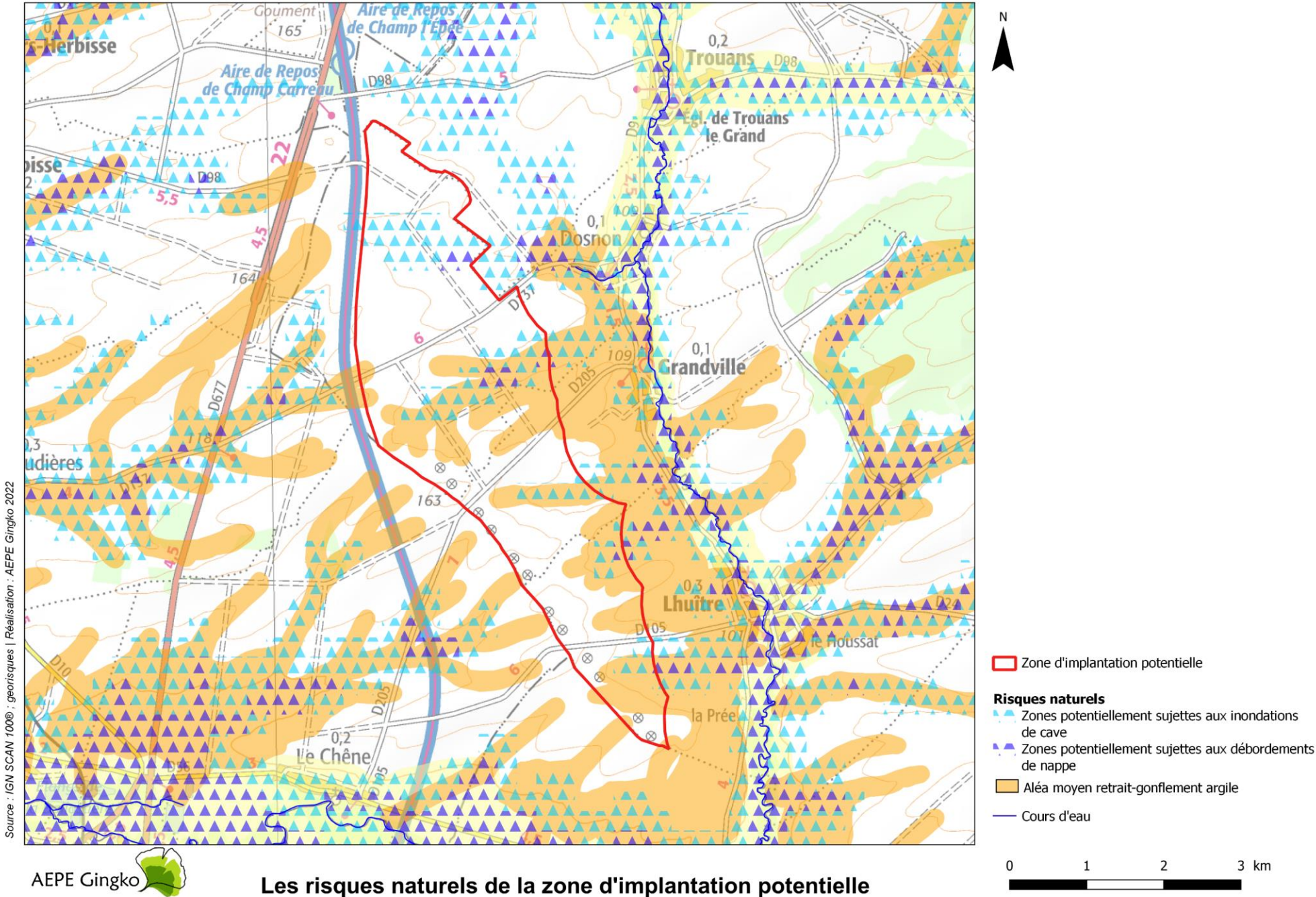
3.3.Des enjeux écologiques pris en compte

3.3.1. Rappel des enjeux liés au milieu physique

Tableau 62 : La synthèse des enjeux relatifs au milieu physique et les recommandations d’implantation

Sous-thème	Enjeux identifiés	Niveau d'enjeu	Recommandations d'évitement et/ou d'optimisation	Recommandations de réduction (si évitement impossible)
PRODUCTION ÉNERGÉTIQUE				
Gisement en vent	Le potentiel éolien du site est important du fait de la régularité et de l'importance des vents. Les vents dominants sont d'axe sud-ouest/nord-est. Le gisement du site est favorable au développement de l'énergie éolienne.	FORT	Valoriser la ressource en vent en optimisant l'implantation des éoliennes perpendiculairement au sens du vent et en recherchant un rendement énergétique maximum.	-
MILIEU PHYSIQUE				
Climat	Le site du projet présente un climat tempéré océanique humide. Il est caractérisé par une relative stabilité climatique (absence de froids intenses ou de chaleurs excessives). Les gelées sont assez fréquentes (69,5 jour par an).	TRÈS FAIBLE	-	-
Qualité de l'air	La zone d'implantation potentielle est située dans un secteur rural, peu concerné par les principales émissions de polluants. Le département de l'Aube présente une qualité de l'air globalement bonne.	TRÈS FAIBLE	Mise en place de mesures en phase chantier afin d'éviter l'émission de poussières.	-
Géologie et pédologie	La zone d'implantation potentielle se situe sur des formations crayeuses du Crétacé supérieur, recouvertes par des formations superficielles du Quaternaire, dérivant de la craie.	TRÈS FAIBLE	Prendre en considération l'érosion superficielle et le ruissellement au moment de la phase travaux. Mettre en œuvre un chantier propre et remettre en état le site après le chantier afin d'éviter les impacts sur les sols.	-
Topographie	L'altitude varie peu au sein de la zone d'implantation potentielle. Elle présente à la fois une faible amplitude altimétrique et une faible inclinaison des pentes.	FAIBLE	Éviter l'implantation sur les secteurs les plus pentus	En cas d'aménagements en secteurs pentus, tenir compte de la pente pour l'orientation des plateforme afin de limiter le risque de ruissellement et d'érosion, le cas échéant.
Hydrologie	La zone d'implantation potentielle s'inscrit dans le SDAGE Seine-Normandie. La zone d'implantation potentielle n'est traversée par aucun cours d'eau. Le cours d'eau de Lhuîtrelle longe la ZIP à l'est, à environ 1,3 km. La zone d'implantation potentielle n'est concernée par aucun zone humide d'importance majeure.	FAIBLE	Éviter les aménagements sur les zones humides. Éviter les aménagements sur ou à proximité des plans d'eau et cours d'eau recensés afin de préserver le milieu, leur bon écoulement, et leur qualité (éviter tout risque de pollution).	-
Hydrogéologie	La zone d'étude comporte deux nappes souterraines : la nappe des alluvions de l'Aube et la nappe de la craie du Sénomien et du Turonien. C'est un ensemble d'aquifères crayeux, perméables et fissurés. Le risque de pollution des nappes souterraines est élevé.	MODÉRÉ	Prendre les mesures nécessaires pour protéger la nappe contre le risque de pollution	-
	Aucun captage d'eau potable ou périmètre de protection associé n'est recensé à proximité de la zone d'implantation potentielle.	NUL		
Risques naturels	La zone d'implantation potentielle s'inscrit en dehors de la plupart des risques naturels (inondation, mouvements de terrain, cavités).	NUL	-	-

Sous-thème	Enjeux identifiés	Niveau d'enjeu	Recommandations d'évitement et/ou d'optimisation	Recommandations de réduction (si évitement impossible)
	La zone d'implantation potentielle se situe en zone sismique très faible.	TRÈS FAIBLE	-	-
	Le département de l'Aube présente une densité de foudroiement limitée au regard des données disponibles à l'échelle du territoire français avec une moyenne de l'ordre de 0,8 impact de foudre au sol par km² et par an.	MODÉRÉ	Éviter tout aménagement en zone à aléa retrait-gonflement des argiles moyen.	-
	Présence d'un aléa moyen de retrait-gonflement des argiles sur quelques portions de la zone d'implantation potentielle.	TRÈS FAIBLE	-	-
	Présence de quelques zones potentiellement sujettes aux inondations de caves et aux débordements de nappes.			



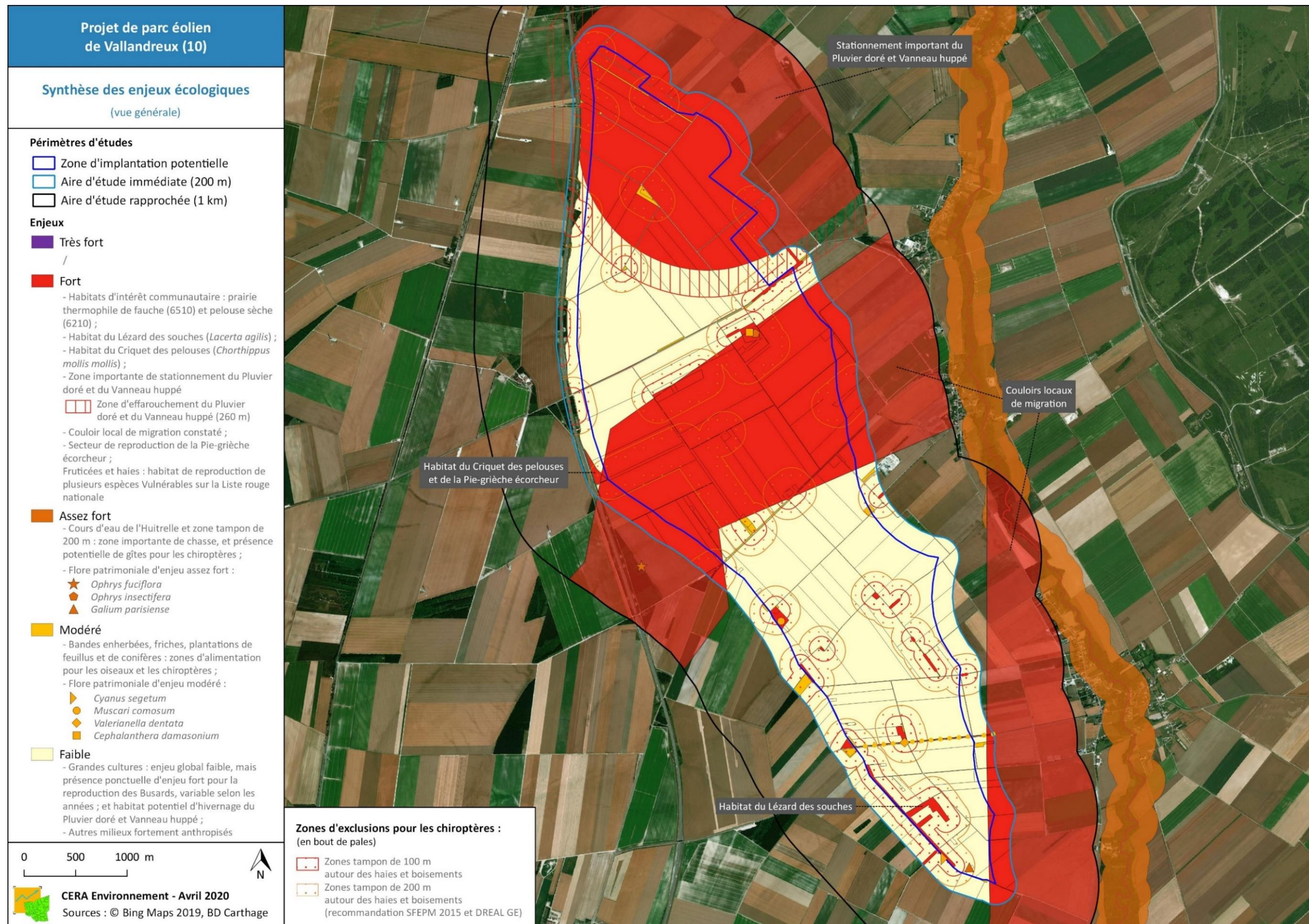
Carte 81 : Les enjeux relatifs au milieu physique sur et aux abords de la zone d’implantation potentielle

3.3.2. Rappel des enjeux liés au milieu naturel

Tableau 63 : La synthèses des enjeux relatifs au milieu naturel et les recommandations d’implantation

Sous-thème		Enjeux identifiés	Niveau d'enjeu	Recommandations d'évitement et/ou d'optimisation	Recommandations de réduction (si évitement impossible)
MILIEU NATUREL					
Contexte écologique		L'aire d'étude éloignée comprend 34 zones d'intérêt, à savoir une ZSC, quatre ZPS, un APPB, vingt-deux ZNIEFF de type I, quatre ZNIEFF de type II, un site RAMSAR et une ZICO. Concernant les Trames vertes et bleues, la Zone d'Implantation Potentielle du parc éolien de Vallandreux n'intercepte pas de corridors écologiques. Les différents corridors représentés montrent que pour la plupart d'entre eux des objectifs de restauration sont à envisager. Plusieurs réservoirs de biodiversité sont également présents. Les principaux enjeux concernent l'avifaune et les chiroptères.	FORT (Avifaune et chiroptères)		
			FAIBLE (Habitats, flore et insectes)		
Habitats		La zone d'implantation potentielle est occupée en grande majorité par des grandes cultures intensives (95 %).	FAIBLE		Maintien et évitement des habitats importants pour la reproduction et l'alimentation des oiseaux et chiroptères.
		Un ensemble d'habitats diversifiés est malgré tout présent : - Quelques pelouses thermophiles calcicoles (habitat d'intérêt communautaire UE 6210 « Pelouses sèches semi-naturelles et faciès d'embuissonnement sur calcaires ») ; - Quelques parcelles de prairie thermophile de fauche (habitat d'intérêt communautaire UE 6510 « Pelouses maigres de fauche de basse altitude »).	FORT		
		D'autres habitats ont un intérêt modéré : les fruticées, les bandes enherbées, et les haies . Dans un paysage aseptisé comme celui de la Champagne crayeuse, ces éléments, ainsi que les rares haies, constituent les derniers refuges intéressants pour l'ensemble de la faune et de la flore locale.	FORT (Reproduction d'espèces Vulnérables sur la Liste rouge nationale) MODÉRÉ (Alimentation pour oiseaux et chiroptères)		
Flore		Sur 176 espèces inventoriées, on retrouve : - 2 espèces sont inscrites sur la liste rouge régionale, avec le statut NT (quasi-menacées) : Ophrys bourdon (Ophrys fuciflora) et Ophrys mouche (Ophrys insectifera) ; - 13 espèces notables de par leur rareté régionale, dont 1 espèce « très rare » : le Gaillet de Paris (Galium parisiense) ;	ASSEZ FORT		Maintien et évitement des espèces inscrites sur liste rouge régionale.
		- 3 espèces « rares » : la Céphalantère de Damas (Cephalantera damasonium), le Muscari à toupet (Muscari comosum) et la Mâche dentée (Valerianella dentata) ; - 1 espèce « assez rare » : le Bleuet (Cyanus segetum.)	MODÉRÉ		
Avifaune	Sédentaire et nicheuse	55 espèces ont été contactées au sein de la zone d'étude dont 34 protégées et 21 pouvant être considérées comme patrimoniales sur le site en période de reproduction (toute l'année pour les sédentaires) :	FORT (Busard cendré et Saint-Martin, Œdicnème criard et Pie-grièche écorcheur, habitats buissonnants)		Maintien et évitement des habitats favorables (haies, bosquets, arbustes).

Sous-thème	Enjeux identifiés		Niveau d'enjeu	Recommandations d'évitement et/ou d'optimisation		Recommandations de réduction (si évitement impossible)
MILIEU NATUREL						
		- Busard cendré et Saint-Martin, d'Œdicnème criard et Pie-grièche écorcheur. Tous les quatre sont nicheurs au sein de la zone d'implantation potentielle. - Les habitats buissonnants (haies, bosquets et arbustes) abritent une avifaune diversifiée dont de nombreuses espèces patrimoniales classées comme vulnérables à l'échelle nationale. - Dans les parcelles cultivées, les enjeux avifaunistiques sont globalement considérés comme faibles mais sont ponctuellement et temporairement forts dans les parcelles où nichent les busards et l'œdicnème.	PONCTUELLEMENT ET TEMPORAIREMENT FORT (Parcelles accueillant Busards et Œdicnèmes)			
			ASSEZ FORT (Oiseaux forestiers)			
			GLOBALEMENT FAIBLE (Parcelles cultivées)			
	Migratrice	Une diversité importante d'espèces a été observée en migration active (41 espèces d'oiseaux et 5 espèces non identifiées, dont le Milan royal et la Grue cendrée).	FORT (Migration postnuptiale)		Maintenir la trouée présente dans la partie centrale de la zone d'implantation potentielle entre les parcs éoliens existants de Mont d'Arcis et de Lhuître.	
		La présence de deux couloirs de migration : l'un traversant la ZIP dans sa partie centrale et le deuxième correspondant à la vallée de L'Huitrelle, engendre un enjeu fort.	MODÉRÉ (Migration pré-nuptiale)			
	Hivernante ou en halte migratoire	40 espèces ont été contactées sur la zone d'étude et considérés comme en halte migratoire ou en stationnement hivernal. Une majorité de ces espèces est liée aux habitats bocagers et forestiers situés autour de la ZIP.	FORT (Vanneaux huppés et Pluviers dorées sur la partie nord de la ZIP)		Maintien et évitement des zones de stationnement des Pluviers dorés et Vanneaux huppés (partie nord de la ZIP).	
		Le principal enjeu se tourne vers le stationnement important de Pluviers dorés et Vanneaux huppés au sein de la zone d'étude.	FAIBLE (Reste de la ZIP)			
	Chiroptères	Au total, une diversité de 15-17 espèces a été inventoriée, dont 4 font parties de l'Annexe II de la Directive Habitats-Faune-Flore (Barbastelle d'Europe, Grand Rhinolophe, Grand Murin et Murin à oreilles échancrées).	PONCTUELLEMENT MODÉRÉ (Linéaires arborés)		Maintien et évitement des habitats favorables aux espèces présentes. Distance de sécurité minimum en bout de pale d'au moins 200 m de toutes lisières forestières et linéaires de haies (recommandations en vigueur DREAL Grand Est).	Préserver les principaux habitats d'intérêt pour les chiroptères recensés sur la zone d'implantation potentielle.
		Sur un cycle biologique de vol (avril à octobre), l'activité globale chiroptérologique enregistrée est très faible sur la zone d'implantation du projet éolien. La Pipistrelle commune est l'espèce la plus contactée. Des colonies de mise-bas sont possiblement présentes au sein de la zone d'étude ou ses alentours.	FAIBLE (Reste de la ZIP)			
Le cortège principal d'espèces sédentaires les plus abondantes sur la zone d'étude correspond aussi aux espèces les plus sensibles et impactées par l'éolien : Pipistrelle commune, Noctule de Leisler et commune, Sérotine commune et Pipistrelle de Nathusius . Le Murin de Daubenton , deuxième espèce la plus contactée, n'est pas sensible à l'éolien.						
Autre faune	Présence de 2 espèces patrimoniales : le Lapin de Garenne et le Putois d'Europe .	FORT (Lézard des souches en bordure sud de la ZIP, Criquet des pelouses)		Conserver et éviter les quelques habitats favorables comme les haies, friches et bandes herbeuses.		
	Présence du lézard des souches .	ASSEZ FORT (Le Flambé)				
	Présence d'une espèce de papillon patrimoniale, le Flambé et de 3 espèces patrimoniales d'orthoptères (dont une espèce accidentelle).	MODÉRÉ (Lapin de Garenne et Putois d'Europe)				



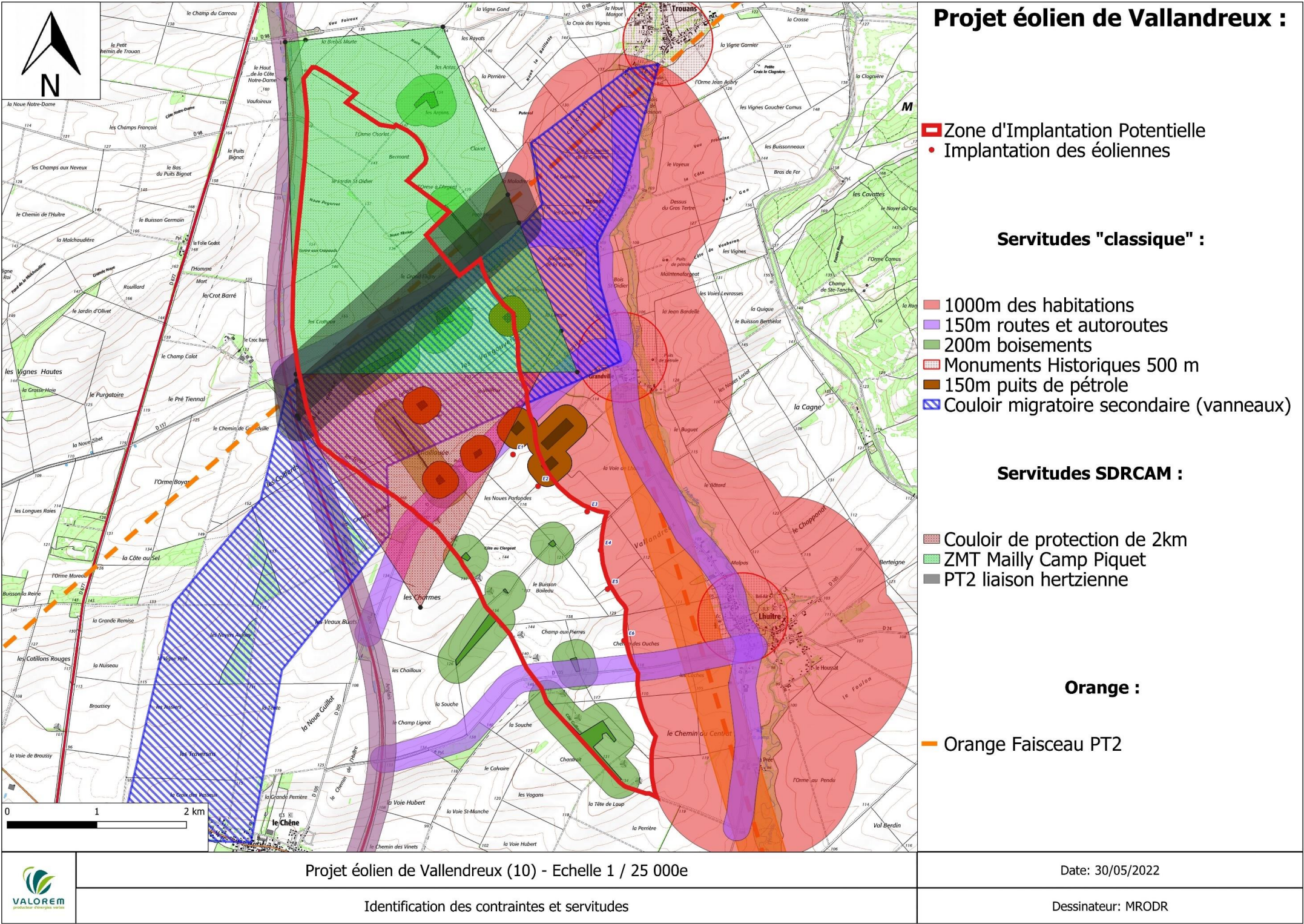
Carte 82 : Synthèse des enjeux écologiques (CERA Environnement)

3.3.3. Rappel des enjeux liés au milieu humain

Tableau 64 : La synthèses des enjeux relatifs au milieu humain et les recommandations d’implantation

Sous-thème	Enjeux identifiés	Niveau d'enjeu	Recommandations d'évitement et/ou d'optimisation	Recommandations de réduction (si évitement impossible)
MILIEU HUMAIN				
Population et habitat	La zone du projet s’inscrit dans un territoire rural disposant de communes relativement peu peuplées. Le dynamisme démographique de ces communes est globalement limité. Peu d’évolution de la population est donc attendu dans les prochaines années. Les lieux de vie les plus proches concernent des bourgs de taille modeste : Arcis-sur-Aube, Lhuître, Grandville, Dosnon, Trouans, Allibaudières.	FAIBLE	Planter les éoliennes en s'éloignant au maximum de toute construction à usage d'habitation et zones destinées à l'habitation.	Respecter le recul réglementaire de 500 m de toute construction à usage d'habitation et zones destinées à l'habitation
Voies de communication	Les routes départementales 137, 205 et 105 traversent la zone d’implantation potentielle. L'autoroute 26 se situe à environ 200 mètres à l'ouest de la ZIP.	MODÉRÉ	-	-
Ambiance acoustique	La zone d'implantation potentielle se situe dans un environnement acoustique de type zone rurale avec des niveaux de bruits faibles la journée et la nuit. Des augmentations ponctuelles du niveau de bruits apparaissent en fonction de l'activité, principalement agricole.	MODÉRÉ	Réaliser une implantation la plus éloignée possible des lieux de vie potentiellement les plus exposés vis-à-vis de la contribution sonore d'un projet éolien pour les conditions de vent observées sur la ZIP.	Mise en place d'un plan de bridage en cas de dépassement des seuils réglementaires.
Activités économiques	Les activités économiques du territoire sont dominées par l'agriculture, les commerces, transports et services divers. La zone d'implantation potentielle des éoliennes est principalement concernée par des parcelles agricoles.	MODÉRÉ	Obtenir un accord préalable avec les propriétaires et exploitants des parcelles agricoles le plus en amont possible afin de rechercher les secteurs d'implantations les plus adaptés à la cohabitation de l'activité agricole et l'implantation d'éoliennes. Limiter les emprises des aménagements sur les parcelles cultivées, et faire en sorte d'assurer une bonne cohérence des aménagements avec les besoins de l'activité agricole.	Minimiser les emprises des aménagements sur les parcelles cultivées, de façon à avoir la meilleure compatibilité d'usages
Risques industriels et technologiques	La zone d'implantation potentielle est concernée par la présence d'une ICPE d'extraction pétrolière (puits de pétrole) ainsi que d'un parc éolien.	FORT	Une distance d'éloignement égale à la hauteur de l'éolienne en bout de pale sur chacune des conduites de pétrole devra être prise en compte. Un renforcement des chemins devra être effectué pour le passage des convois liés aux puits de pétrole. L'étude de dangers prendra en compte ces installations dans l'étude des risques.	-
Règles d'urbanisme	Les communes de Lhuître, Dosnon et Grandville sont régies par le Règlement National de l'Urbanisme (RNU). Ce règlement demande un recul aux zones destinées à l'habitation d'au moins 500 m.	FAIBLE	Respecter le recul réglementaire de 500 m de toute construction à usage d'habitation et zones destinées à l'habitation	-
Contraintes et servitudes techniques	Les routes départementales 137, 205 et 105 traversent la zone d’implantation potentielle. L'autoroute 26 se situe à environ 200 mètres à l'ouest de la ZIP.	FORT	Respecter les recommandations des services départementaux. Prendre en compte un recul égal à la hauteur de l'éolienne en bout de pale (180 m).	-
	Une partie de la ZIP est située au sein de la ZMT (Zone de Mise à Terre) de Mailly Camp Piquet (aire de protection utilisée pour l'entraînement au largage de personnels et de matériels à très basse altitude).			
	Présence d'un couloir de protection de 2 km de part et d'autre de l'itinéraire d'arrivée et de départ à vue du Camp de Mailly. Présence d'une zone réglementée LF-R 6 A du Camp de Mailly.		Réaliser une implantation hors de ces servitudes.	

Sous-thème	Enjeux identifiés	Niveau d'enjeu	Recommandations d'évitement et/ou d'optimisation	Recommandations de réduction (si évitement impossible)
	Présence d'une servitude PT2, liaison hertzienne de l'armée.			
	Présence de canalisations de pétrole.		Prendre en compte ces réseaux lors de la phase chantier. Réaliser une implantation éloignée des canalisations (180 m).	
	Présence d'un faisceau Orange.		Prendre en compte ce faisceau lors de la phase chantier. Recul demandé de 250 m de part et d'autre du faisceau.	



Carte 83 : Les servitudes et contraintes techniques aux abords de la zone d’implantation potentielle

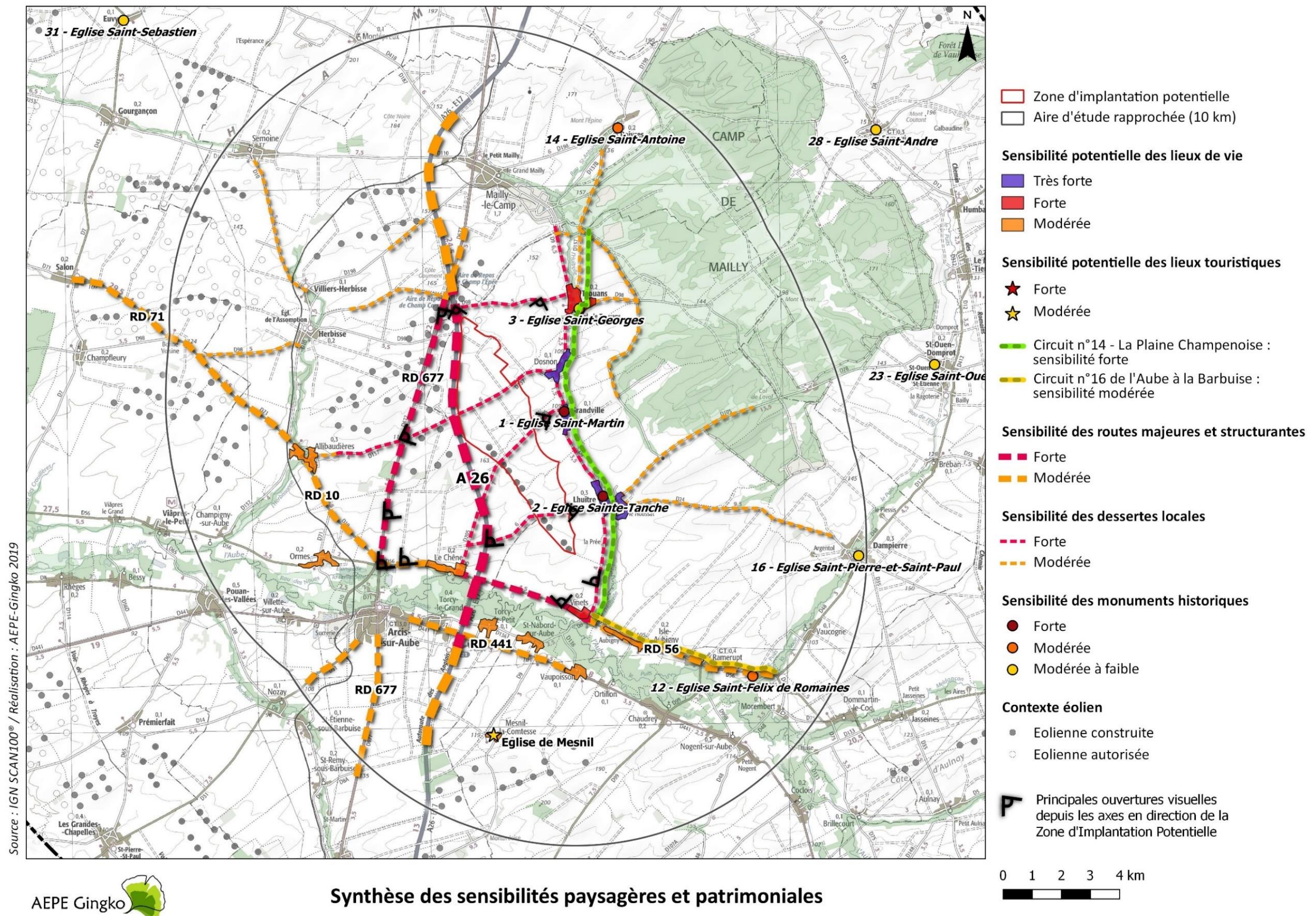
3.3.4. Rappel des enjeux liés au paysage et au patrimoine

Tableau 65 : La synthèses des sensibilités relatives au paysage et au patrimoine et les recommandations d’implantation

Sous-thème	Sensibilités identifiées	Niveau de sensibilité	Recommandations
Unités paysagères	Les unités paysagères qui font l'objet d'une sensibilité modérée vis-à-vis du projet sont la « Champagne centrale et crayeuse » et « Les vallées de la Champagne crayeuse : l'Aube ». La « Champagne centrale et crayeuse » est le lieu d'accueil de la zone de projet. Ses caractéristiques paysagères sont : - Un relief régulier qui fait alterner douces ondulations et vastes étendues planes - Des côtes et buttes témoins qui permettent de larges vues dégagées et lointaines sur le territoire notamment depuis les reliefs situés au sud et la Côte de Champagne à l'est. - Un paysage dominé par la grande culture - Une eau peu visible mais toujours source de variations paysagères via la présence de talwegs - Des villages groupés, implantés régulièrement maillant le territoire La vallée de l'Aube permet des vues plus fermées mais sa proximité soulève un risque d'écrasement visuel entre l'échelle de la vallée et le projet éolien. Ses caractéristiques paysagères sont : - Un cours d'eau en tresse composé de ripisylve et de prairies humides - Vallée qui interrompt l'immensité des plaines de la Champagne crayeuse - Des villages-rues qui s'étirent au fil de la route mais qui demeurent toujours bien dissociées les uns des autres - La présence de sites urbains de qualité en relation directe avec l'eau comme Arcis-sur-Aube - Des limites de villages bien dessinées et accompagnées de ceintures végétales	MODÉRÉ	Pour l'unité paysagère de la Champagne crayeuse : - Favoriser l'implantation d'éolienne à grande échelle : projets intercommunaux, extensions de parcs existants, compléments entre deux parcs proches. Le développement du potentiel éolien doit privilégier la densification des parcs existants (ajout de machines sans étendre l'emprise globale du parc), voire l'extension spatiale des parcs, mais il faut éviter de créer de nouveaux parcs distincts de ceux qui existent ; - Le projet doit s'inscrire dans une logique similaire aux éoliennes présentes à proximité et offrir une composition d'ensemble harmonieuse ; - L'implantation de nouvelles éoliennes ne doit pas entraîner d'effets de saturation visuelle ou d'encerclement des villages ; - S'appuyer sur les éléments géographiques et anthropiques aptes à structurer le projet éolien : lignes de crêtes, contexte éolien déjà existant, axes de communication ; - Respecter le caractère d'uniformité du paysage par l'homogénéité du type et des dimensions des éoliennes implantées et par la régularité de l'espacement des éoliennes entre elles, au moins pour les parcs ayant une covisibilité. Pour l'unité paysagère de la vallée de l'Aube : - Éloigner au maximum le projet de la vallée de l'Aube pour éviter de brouiller sa silhouette ou engendrer un changement d'échelle ; - Étudier les covisibilités avec la silhouette de la vallée depuis les coteaux et les reliefs au sud du territoire.
Structures biophysiques	- On distingue la présence de deux reliefs : l'un situés au sud et l'autre au niveau de la Côte de Champagne au nord-est avec des altitudes s'élevant aux environs de 200 à 210 mètres. La vallée de l'Aube marque la principale entaille du socle géographique près de laquelle s'est installée la ville d'Arcis-sur-Aube. Différentes rivières structurent également l'organisation de ce territoire : l'Herbisonne, l'Huitrelle et le Puits. L'orientation des principales lignes de crête n'est pas franche et l'on peut distinguer des lignes de forces orientées à la fois est/ouest comme nord-est/sud-ouest ; - À l'échelle rapprochée et des abords de la Zone d'Implantation Potentielle, la structure du relief suit l'orientation donnée par les vallées de l'Herbisonne et de l'Huitrelle selon une logique nord-sud. Au sein de la Zone d'Implantation Potentielle, une ligne de crête marquée, également orientée nord-sud, structure sa limite ouest ; ainsi, il est recommandé de suivre la même logique pour le parc éolien projeté et donc de privilégier une orientation suivant cet axe.	MODÉRÉ	Orienter l'implantation du parc sur une logique nord-sud en lien avec l'orientation donnée par les vallées de l'Herbisonne et de l'Huitrelle situées à proximité de la zone de projet.
Lieux de vie et d'habitat	Les lieux faisant l'objet d'une sensibilité potentielle très forte : - Les bourgs de Dosnon, Grandville et Lhuître	TRÈS FORT	
	Les lieux faisant l'objet d'une sensibilité potentielle forte : - Les bourgs de Vinets et Trouans	FORT	

Sous-thème	Sensibilités identifiées	Niveau de sensibilité	Recommandations
	Les lieux faisant l'objet d'une sensibilité potentielle modérée : - Les bourgs de l'Isle d'Aubigny, le Chêne, Saint Nabord-sur-Aube, Torcy-le-Petit, Vaupoisson, Allibaudières, Ormes et Mesnil-la-Comtesse.	MODÉRÉ	Adopter une implantation lisible et linéaire afin de faciliter la lecture du projet depuis les lieux de vie, les lieux touristiques et les axes de communication. Le projet doit tendre à s'accorder au mieux avec les implantations des parcs éoliens environnants existant, dont celui de Lhuître.
Axes de communication	Les axes faisant l'objet d'une sensibilité potentielle forte : - L'autoroute A26 et les routes départementales RD 667, la RD 137, la RD 205, la RD 105, la RD 98 et la RD 9	FORT	
	Les axes faisant l'objet d'une sensibilité potentielle modérée : - Les RD 10 et RD 441	MODÉRÉ	
Lieux touristiques	Les lieux touristiques faisant l'objet d'une sensibilité potentielle forte : - Le circuit n°14 de la plaine champenoise et l'église de Sainte-Tanche à Lhuître	FORT	
	Les lieux touristiques faisant l'objet d'une sensibilité potentielle modérée : - La vallée de l'Aube, le circuit n°16 de l'Aube à la Barbuise, l'église de Mesnil la Comtesse et de Dampierre.	MODÉRÉ	
Contexte éolien	Le motif éolien est déjà très présent au sein de ce territoire étudié car on dénombre environ 70 parcs dans un rayon de 20 km autour de la Zone d'Implantation Potentielle. La présence de ces parcs aux alentours de la zone de projet induit que le motif éolien est largement visible depuis la zone de projet et les lieux habités présents à proximité et que cela implique un enjeu de saturation visuelle à étudier.	MODÉRÉ	Les documents de cadrage de la Région Grand Est appellent à ne pas créer de nouveau parc éolien mais plutôt d'étendre et de densifier l'existant. En termes d'intégration, le projet devra tendre à s'accorder au mieux avec les implantations des parcs existants et principalement depuis de Lhuître situé à proximité. Le fort développement éolien du secteur implique d'étudier la saturation visuelle depuis les lieux de vie proches.
Périmètre d'étude immédiat	La Zone d'Implantation Potentielle se situe au sein de l'unité paysagère de la Beauce caractérisée par des paysages de grands horizons dégagés. Le projet constitue une extension du parc éolien de Bonneval existant avec 4 éoliennes situées au sein de la Zone d'Implantation Potentielle.	MODÉRÉ	Favoriser une implantation suivant un axe nord-sud guidé par les vallées de l'Herbissonne et de l'Huîtrelle et cela afin d'obtenir une orientation cohérente avec les lignes de forces du paysage. Le parc construit de Lhuître suit une ligne de crête dans la même orientation qui doit alors être privilégiée afin d'assurer la cohérence visuelle du paysage éolien.

Sous-thème	Sensibilités identifiées	Niveau de sensibilité	Recommandations
Évolution des paysages	Principales évolutions paysagères : - On observe une évolution du parcellaire agricole. En 1974, une multitude de petites parcelles cultivées en lanières occupent le territoire sud de la Zone d'Implantation Potentielle. Puis progressivement de 1994 à 2019, la surface des champs augmente et le nombre de parcelles diminue. - Entre 1974 et 2019, on observe une diminution des surfaces boisées au sein du plateau et de la Zone d'Implantation Potentielle ; - L'autoroute apparaît sur la photo aérienne de 1994 et traduit une nouvelle dynamique de desserte du territoire ; - En terme de développement urbain, les bourgs du Chêne et de Grandville connaissent une légère croissance car on observe une augmentation des surfaces habitées ; - En 1994, au centre de la Zone d'Implantation Potentielle on observe la présence de petites unités dédiées à l'exploitation du pétrole (ces parcelles sont encore aujourd'hui utilisées). En 2019, on remarque l'apparition du projet éolien de Lhuître dans la partie sud de la Zone d'Implantation Potentielle. Cela montre une évolution dans l'aménagement du territoire et l'occupation des terres agricoles également dédiées à la production d'énergies fossiles et renouvelables.	MODÉRÉ	Préserver les structures arborées. Réutiliser un maximum de voiries et chemins existants pour l'aménagement des accès. Accompagner l'évolution du paysage de la transition énergétique par un travail de concertation et de pédagogie avec les habitants du territoire
Monuments historiques	Les monuments historiques faisant l'objet d'une sensibilité potentielle forte : - Église Saint-Martin de Grandville - Église Sainte-Tanche de Lhuître	FORT	
	Les monuments historiques faisant l'objet d'une sensibilité potentielle modérée : - Église Saint-Félix de Romaines - Église Saint-Antoine de Poivres	MODÉRÉ	Prendre en compte la bonne insertion paysagère du projet depuis les sites et monuments à enjeux. Adapter l'implantation pour ne pas concurrencer de façon significative la perception d'un monument.
	Les monuments historiques faisant l'objet d'une sensibilité potentielle modérée à faible : - Église Saint-Georges de Trouans - Église Saint-Pierre et Saint-Paul de Dampierre - Église Saint-Ouen de Saint-Ouen-Domprot - Église Saint-André de Sompuis - Église Saint-Sébastien d'Euvy	MODÉRÉ à FAIBLE	Éviter tout phénomène de rupture d'échelle impactant de façon significative la qualité paysagère des éléments patrimoniaux à enjeux. Harmoniser l'implantation des éoliennes avec les autres parcs éoliens existants pour ne pas brouiller la lisibilité d'un monument ou d'un site.



4. L'élaboration du parti d'aménagement dans une démarche progressive

La volonté de VALOREM a été de concevoir un parc éolien respectant les conclusions de chacune des études spécifiques tout en assurant la compatibilité du projet vis-à-vis des servitudes techniques et de tous les autres enjeux environnementaux.

L'étude d'implantation du projet a fait intervenir des experts de diverses disciplines : paysage, acoustique, avifaune, botanique, chiroptères et vent, sous la responsabilité d'un chef de projet. L'objectif étant de dégager les enjeux spécifiques du site, de répertorier les contraintes et de définir le positionnement des éoliennes et du poste de livraison dans un souci de large concertation. Les réunions et points de coordination avec les différents experts ont permis de confronter les points de vue et de valider le meilleur consensus d'implantation.

4.1. Le choix de l'éolienne, une démarche d'efficacité énergétique

Des éoliennes de forte puissance ont été rapidement envisagées pour bénéficier des gains technologiques et de l'efficacité des éoliennes modernes, en particulier en termes d'efficacité énergétique et acoustique.

Ce type d'éoliennes permet en effet d'exploiter le gisement éolien du site dans les meilleures conditions, en optimisant la production d'énergie tout en maîtrisant les impacts. En outre, des éoliennes de grande taille sont tout à fait adaptées à l'échelle du site.

Le potentiel éolien de la zone a été estimé entre 5 et 6 m/s à 50 m d'altitude, à partir de l'atlas éolien de l'ADEME, et supérieur à 6 m/s à 100 m d'altitude par les campagnes de mesures réalisées par VALOREM. Ce potentiel impose de prévoir un diamètre de rotor adapté pour profiter pleinement du régime des vents du site et satisfaire ainsi aux objectifs de production. En conséquence et aux regards des enjeux environnementaux et paysager du site (cohérence altimétrique avec le projet de quatre éoliennes plus au sud notamment), le choix s'est porté vers une machine de 180 m maximum de hauteur en bout de pale.

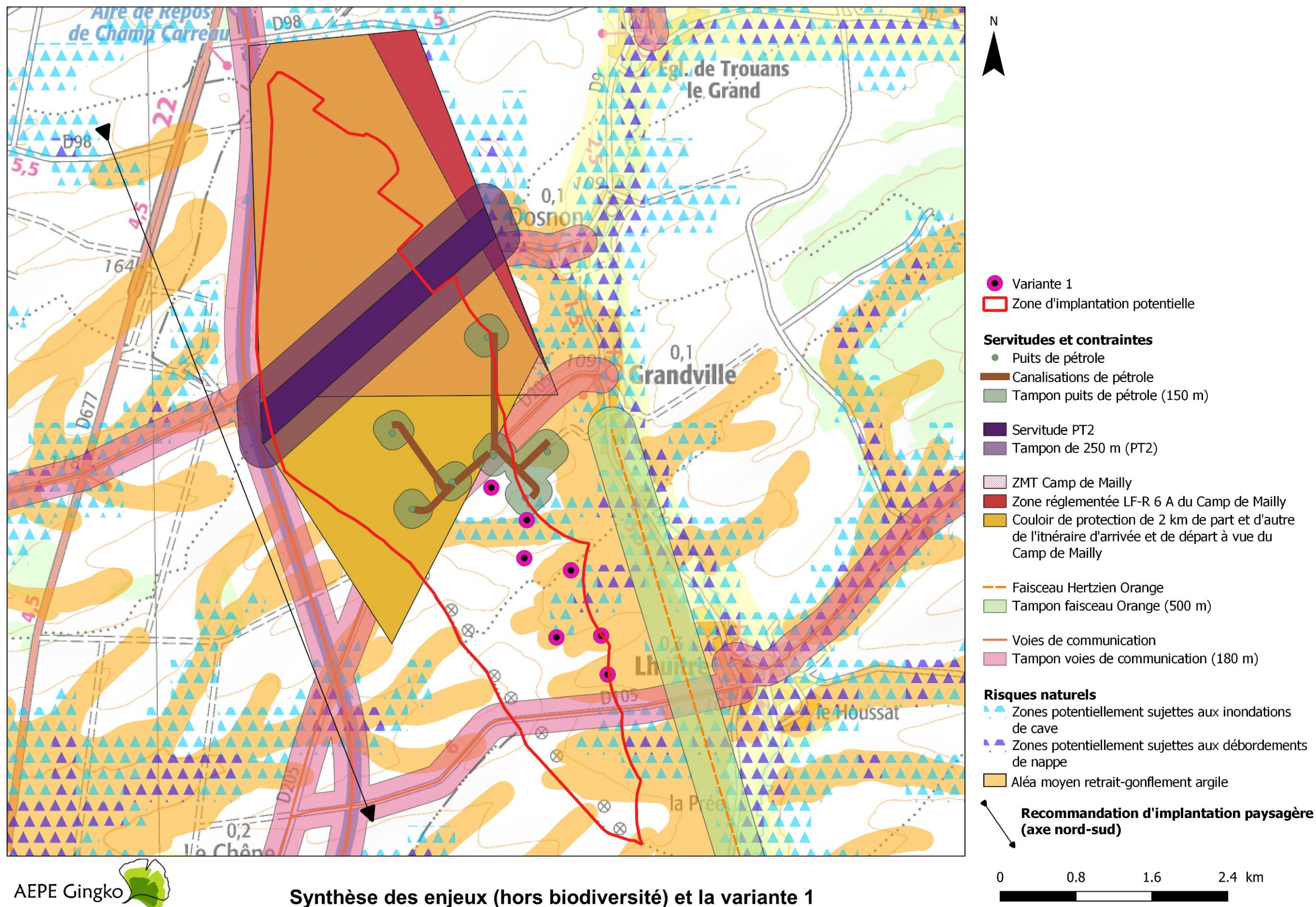
4.2. Les variantes d'implantation

Une réunion de concertation a été réalisée entre le porteur de projet et les bureaux d'études spécialisés ayant contribué à la définition des enjeux et recommandations de l'état initial environnementale et paysager. Le site présente des contraintes techniques et des enjeux ponctuels (zone réglementée LF-R 6 A, couloir migratoire, habitats à conserver, etc.) qui ne permettent pas d'aménager l'ensemble du territoire concerné. La réflexion sur le parti d'aménagement a pris en considération ces éléments essentiels dans la définition du projet.

Sur la base des échanges relatifs aux enjeux et impacts potentiels d'un projet éolien sur le site, trois variantes d'implantation ont été envisagées :

- Variante 1 : sept éoliennes formant deux ensembles de quatre et trois machines, répartis sur les communes de Grandville et de Lhuître. L'orientation globale de cette variante suit un axe nord-nord-ouest / sud-sud-est ;
- Variante 2 : quatre éoliennes formant deux lignes de deux machines d'orientation différente ;
- Variante 3 : six éoliennes formant deux légers arcs de cercle (ou une ligne distendue). L'ensemble s'oriente selon un axe nord-nord-ouest / sud-sud-est.

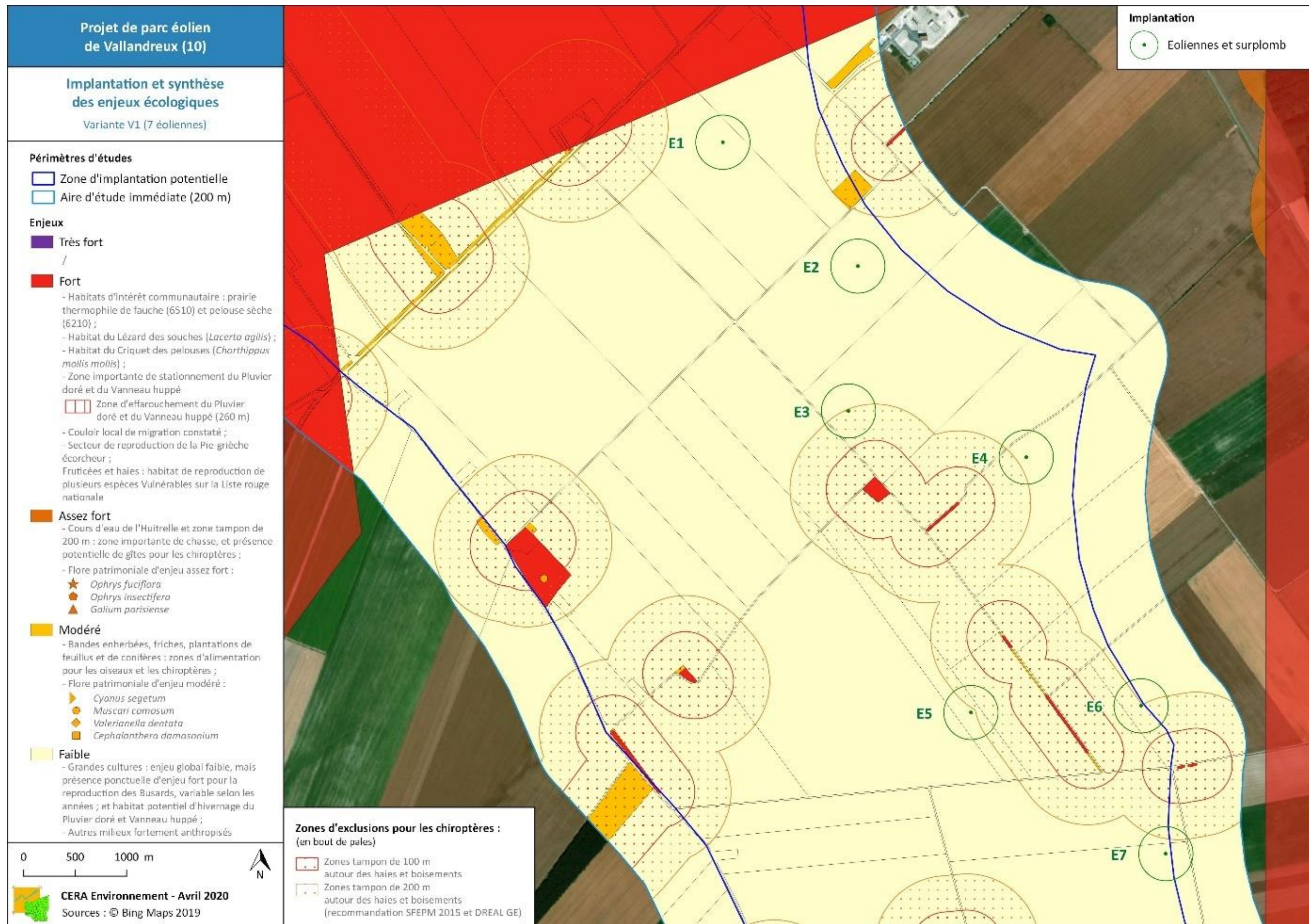
Source : IGN SCAN 100© | Réalisation : AEPE Gingko 2022



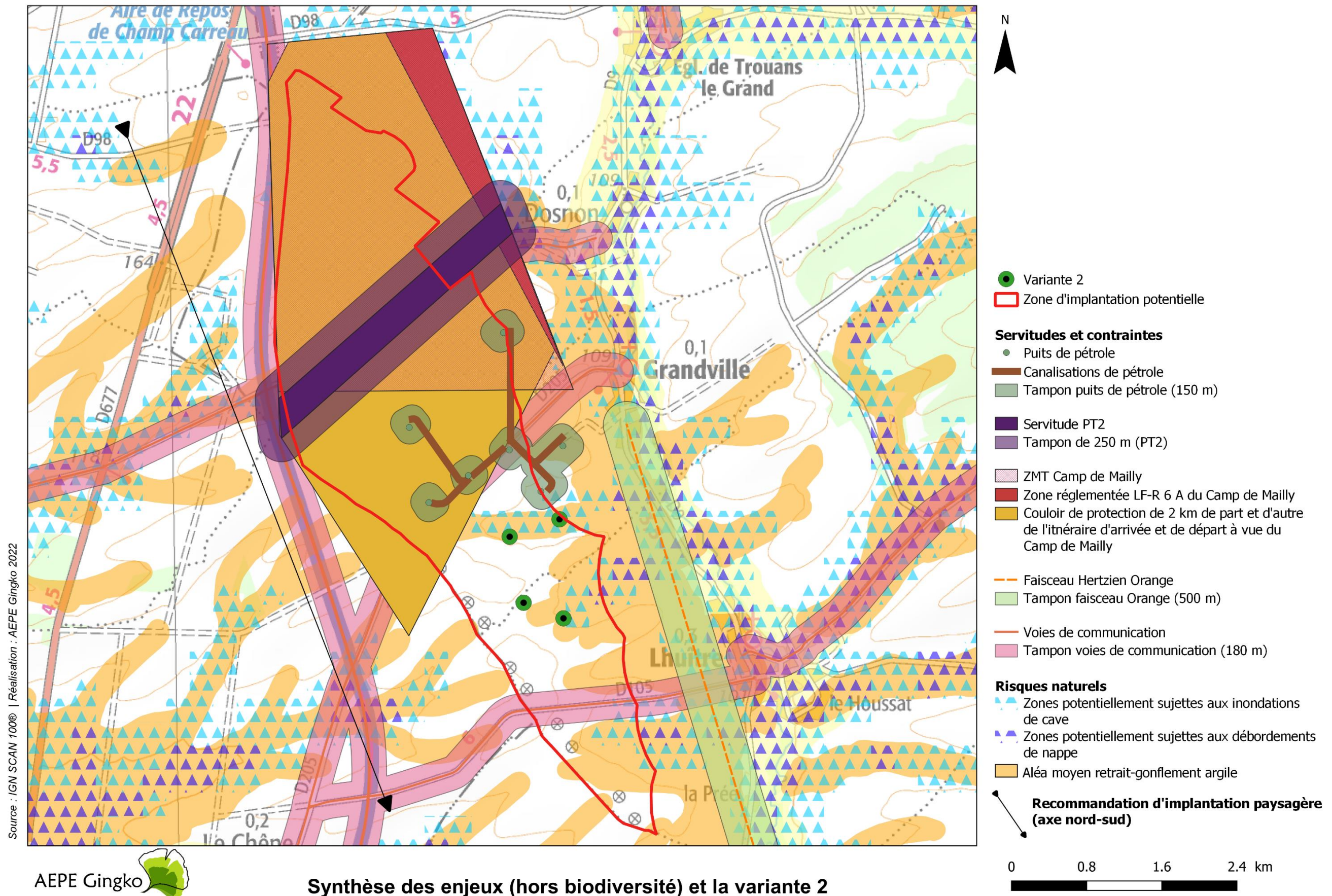
AEPE Gingko

Synthèse des enjeux (hors biodiversité) et la variante 1

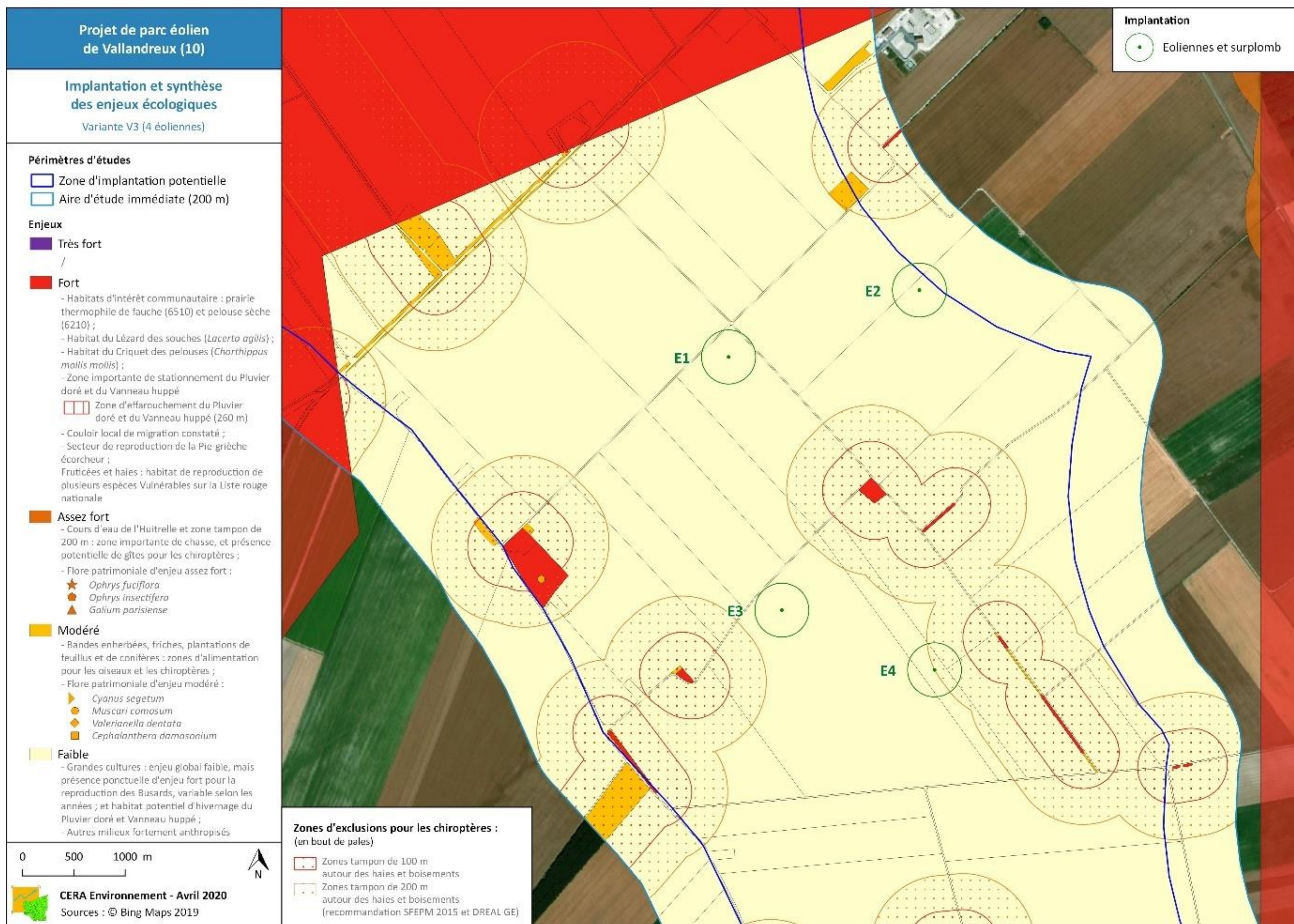
Carte 85 : Variante 1 et enjeux (hors biodiversité)



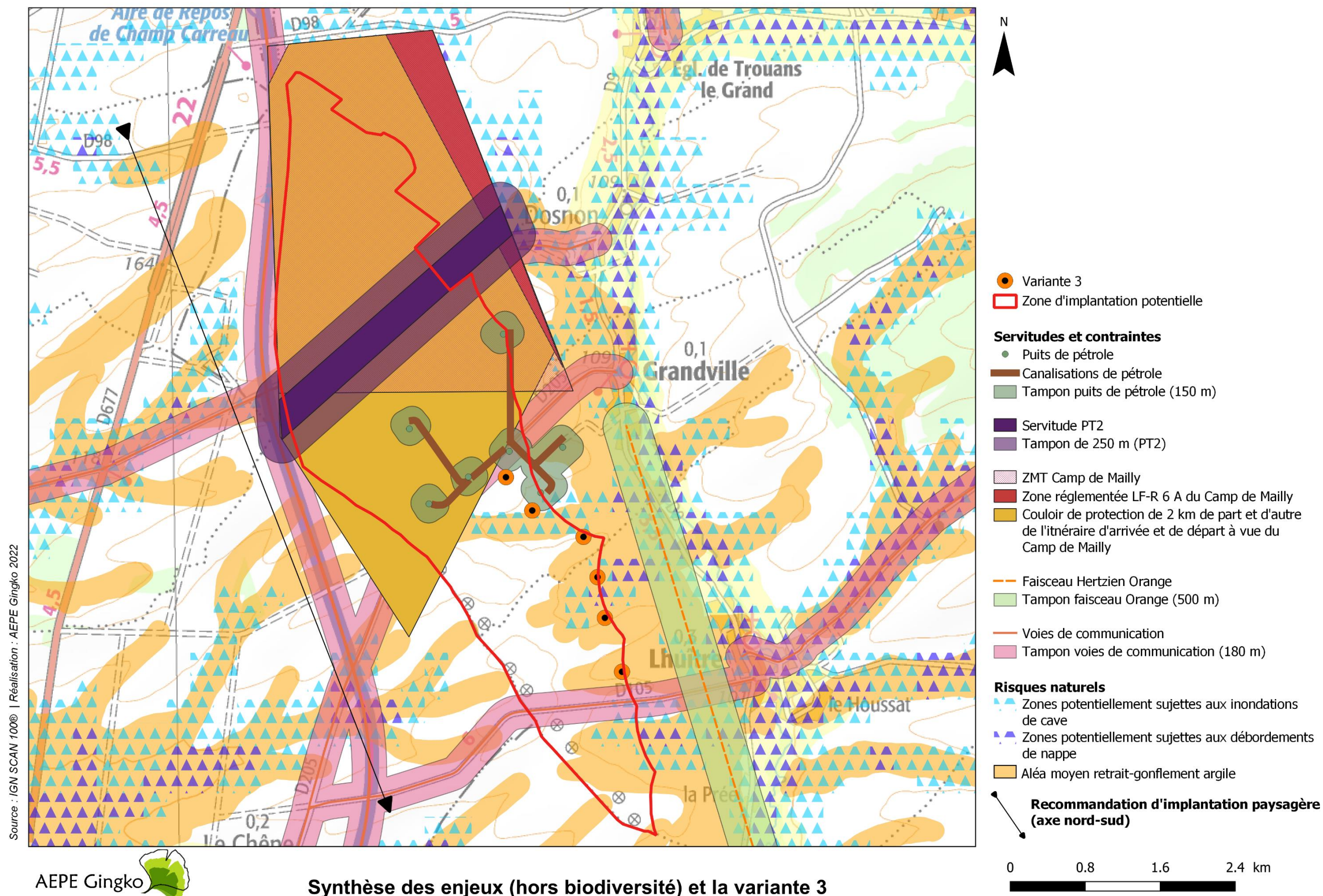
Carte 86 : Biodiversité et variante 1



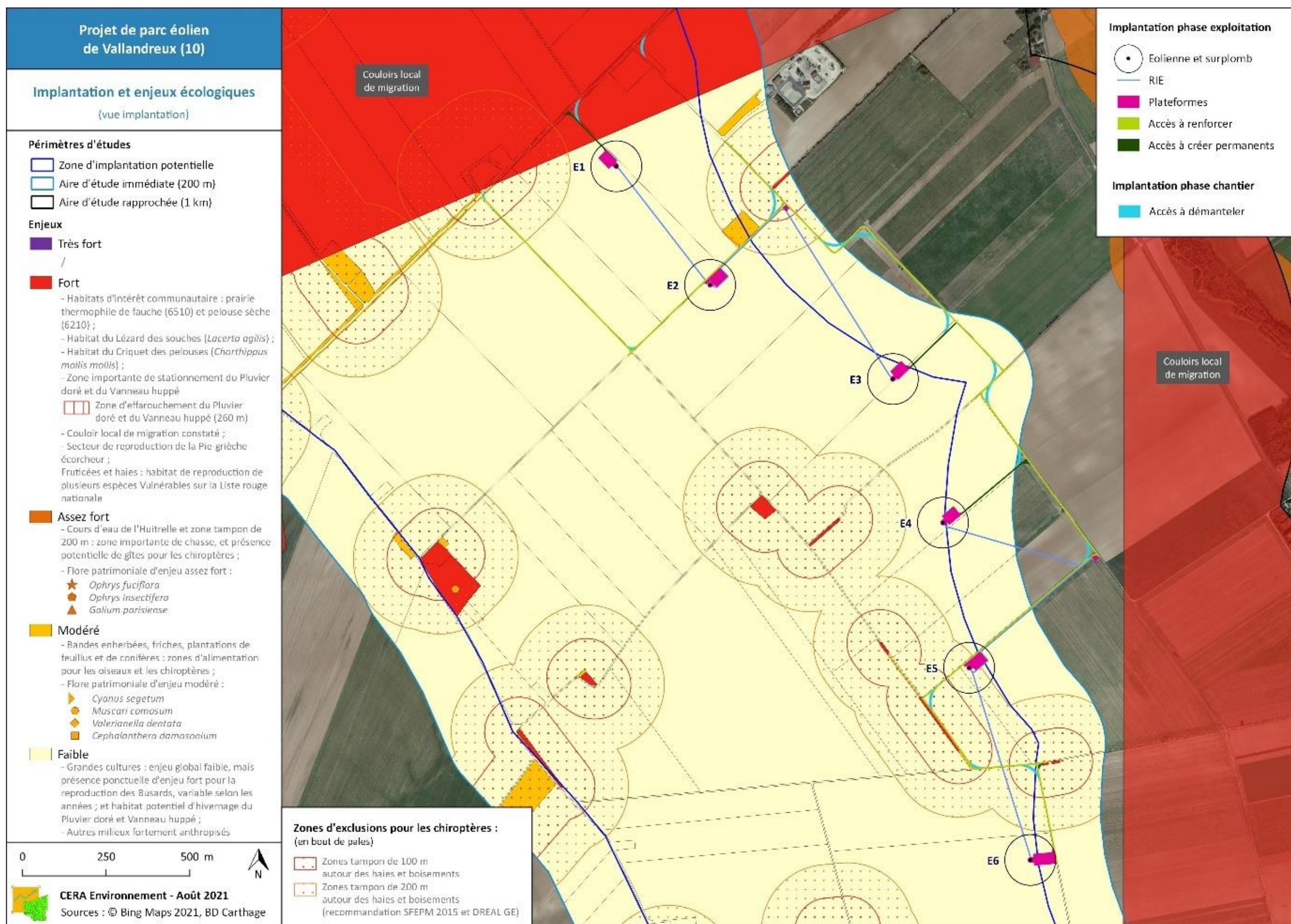
Carte 87 : Variante 2 et enjeux (hors biodiversité)



Carte 88 : Biodiversité et variante 2



Carte 89 : Variante 3 (retenue) et enjeux (hors biodiversité)



Carte 90 : Biodiversité et variante 3 (retenue)

5. Analyse des variantes d'implantation

5.1. Analyse du milieu physique

Concernant le milieu physique, les cartes précédentes permettent de démontrer que les variantes sont globalement équivalentes. La localisation des éoliennes n'implique aucune problématique de remaniement topographique particulier. De plus, les éoliennes sont toutes éloignées des cours d'eau.

La variante 1 possède 4 éoliennes en zones à risque de retrait-gonflement des argiles. La variante 2 possède 2 éoliennes en zones à risque de retrait-gonflement des argiles. La variante 3 possède 3 éoliennes en zones à risque de retrait-gonflement des argiles.

Les variantes 1 et 3 présentent respectivement 3 et 2 éoliennes de plus que la variante 2. Le risque potentiel de pollution en phase chantier est donc plus élevé pour les variantes 1 et 3. Enfin, pour ces deux mêmes variantes, le risque de remontée de nappes et/ou d'inondations de cave peut devenir plus important du fait d'un plus grand nombre d'éoliennes présentes sur le site du projet.

La variante 2 est donc à privilégier pour le milieu physique.

5.2. Analyse du contexte humain

Toutes les éoliennes respectent la distance réglementaire minimale d'éloignement de 500 m avec les constructions à usage d'habitation, les immeubles habités et les zones destinées à l'habitation.

De même, les recommandations des divers gestionnaires de réseau ont été prises en compte. L'implantation des éoliennes de chaque variante est également compatible les réseaux identifiés.

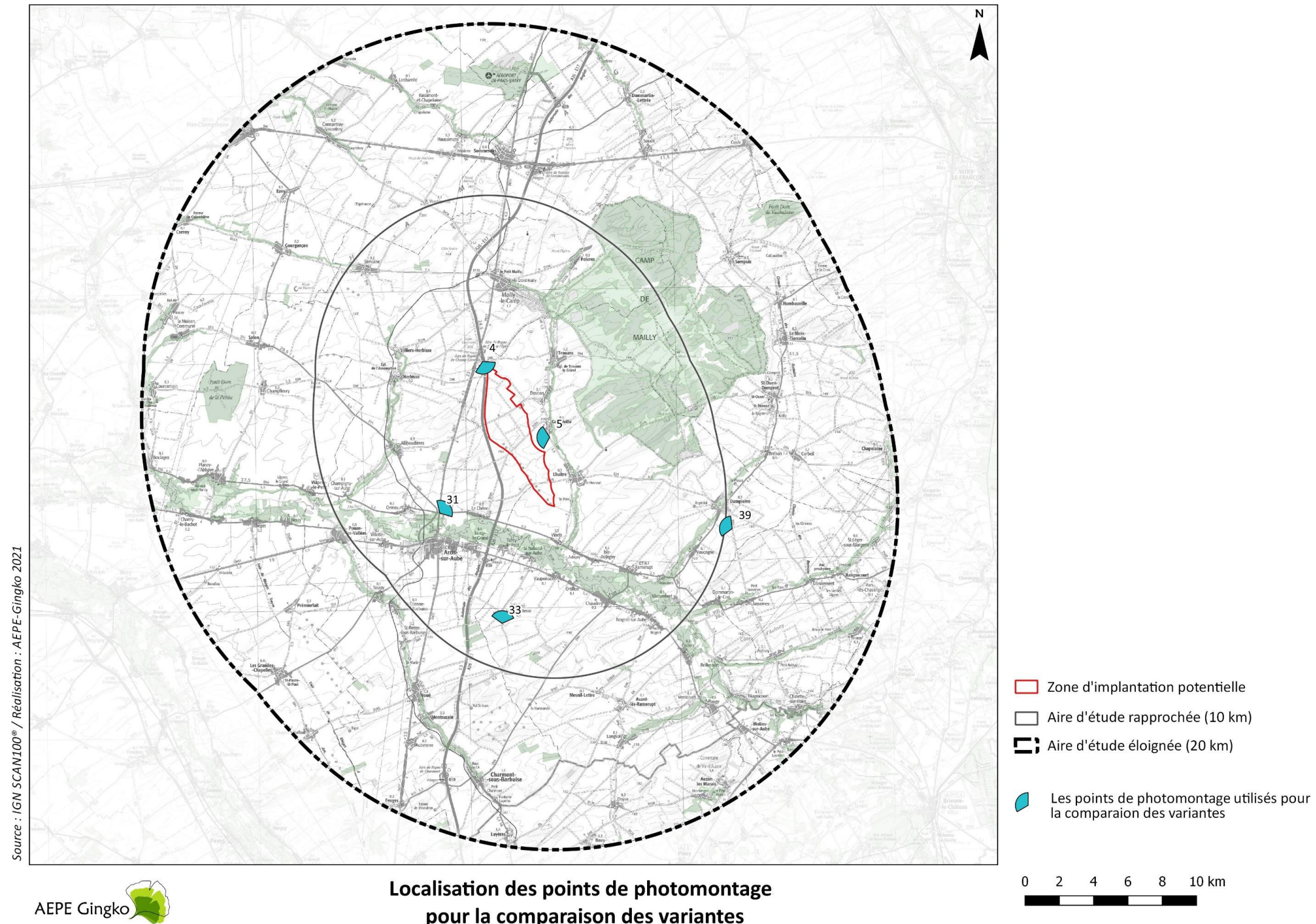
Enfin, toutes les éoliennes sont implantées en milieu de parcelle agricole, impliquant la création d'accès importants préalablement définis avec les agriculteurs concernés. Ainsi, la variante qui consommera le moins d'espace agricole est la variante 2 avec ses 4 éoliennes.

La variante 2 est donc à privilégier pour le milieu humain.

5.3. Analyse paysagère et patrimoniale

5.3.1. La localisation des photomontages utilisés pour la comparaison paysagère des variantes

La carte ci-après permet de localiser les photomontages utilisés pour la comparaison paysagère des variantes.



Carte 91 : La localisation des photomontages utilisés pour la comparaison paysagère des variantes

5.3.2. Les photomontages utilisés pour la comparaison des variantes

Le photomontage n°04

Le point d'observation se situe à l'entrée d'un pont sur la RD98 qui permet le franchissement de l'autoroute A26. Les paysages largement ouverts de la Champagne centrale impliquent des vues dégagées en direction de la zone de projet même si les cimes boisées des massifs arborés situés de part et d'autre de l'autoroute filtrent partiellement l'horizon.

Le projet est perceptible au loin, à environ 5 km, derrière l'éolienne visible du Champ de l'Épée. Les variantes 1 et 3 composent un ensemble groupé d'éoliennes. Les interdistances entre les éoliennes ne sont pas homogènes et de nombreuses superpositions visuelles sont relevées.

La vue filaire de la variante 2, indique que les interdistances ne sont pas non plus régulières mais seulement deux éoliennes sur 4 sont visibles en raison de la présence d'une haie arborée. Ainsi, avec cette variante, il ressort une simplification du motif éolien à l'échelle de cette plaine.

Depuis ce secteur, la variante 2 est la plus lisible dans le paysage et apparaît comme la proposition la plus adaptée.

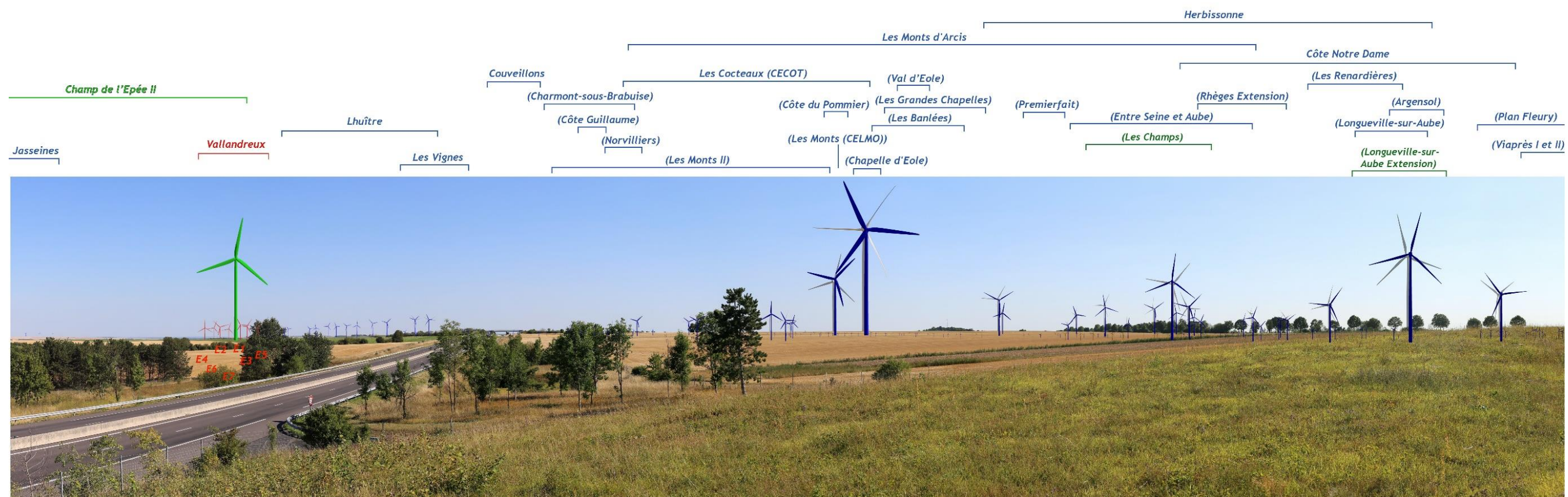


Figure 32 : La variante 1 vue depuis le point de photomontage n°04 (vue schématique couleur non-gommée)

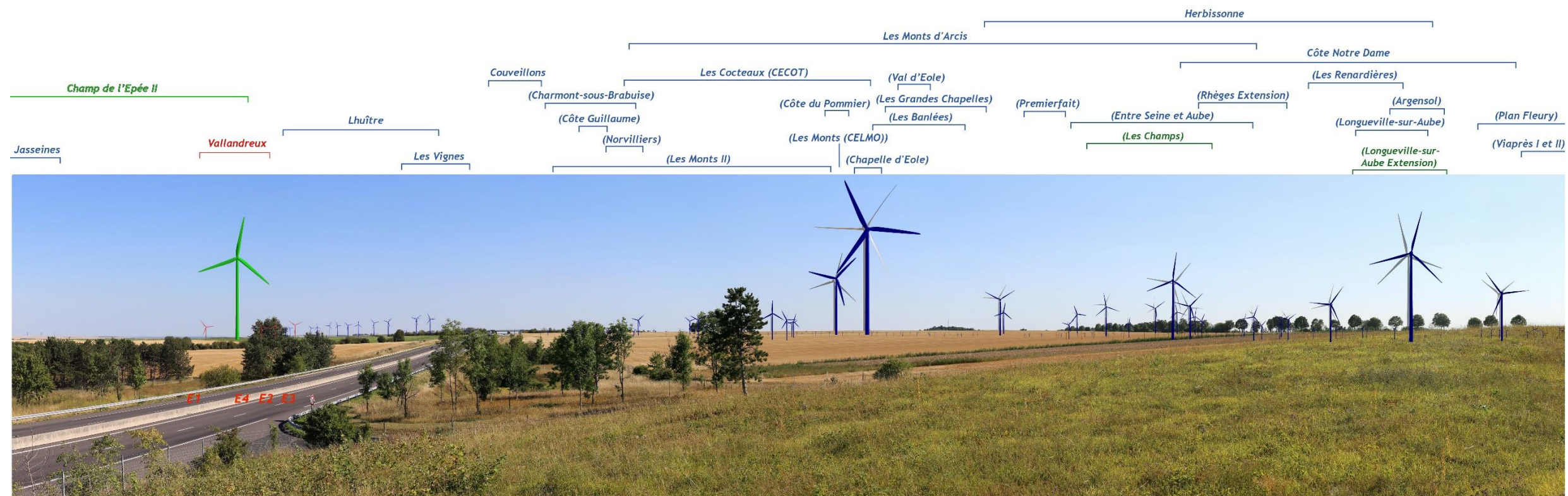


Figure 33 : La variante 2 vue depuis le point de photomontage n°04 (vue schématique couleur non-gommée)

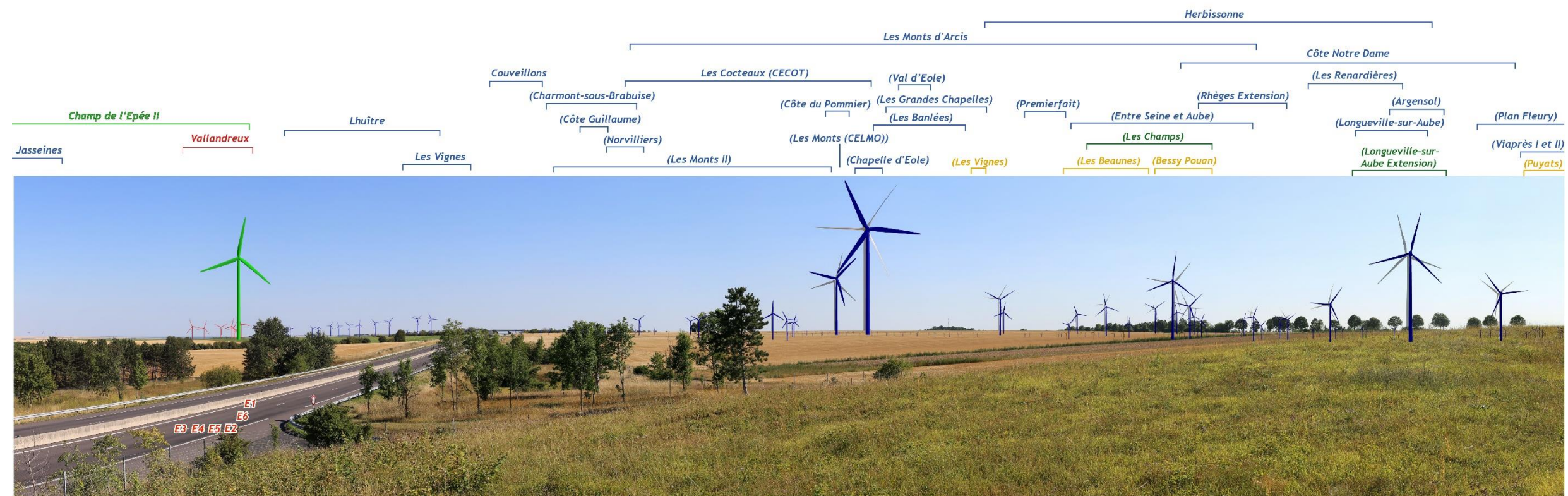


Figure 34 : La variante 3 [retenue] vue depuis le point de photomontage n°04 (vue schématique couleur non-gommée)

Le photomontage n°05

Les photomontages permettent d'appréhender les différentes propositions de variante depuis le secteur proche entre les communes de Grandville et de Lhuître le long de la RD9. Les paysages cultivés proposent une ouverture visuelle franche sans masque apparent.

La variante 1 apparaît ici comme la moins adaptée car elle occupe un large angle visuel et l'implantation des éoliennes en quinconce brouille la lecture du motif. De plus, l'accumulation des silhouettes avec le parc construit en arrière-plan renforce la confusion de l'horizon du paysage éolien.

La variante 3 s'étend de manière linéaire dans un angle d'occupation visuel étiré égal à la variante 1. Le profil relativement incurvé en son centre offre une lecture homogène avec un effet de perspective lisible.

La variante 2 occupe un angle moins large que les variantes 1 et 3. Son plus faible nombre d'éoliennes réduit les superpositions visuelles avec le parc éolien de Lhuître présent en arrière-plan.

Les variantes 2 et 3 apparaissent comme les plus satisfaisantes depuis ce lieu en sortie sud du bourg de Grandville car elles apportent chacune à leur manière une lecture plus aisément appréhendable que la variante 1.

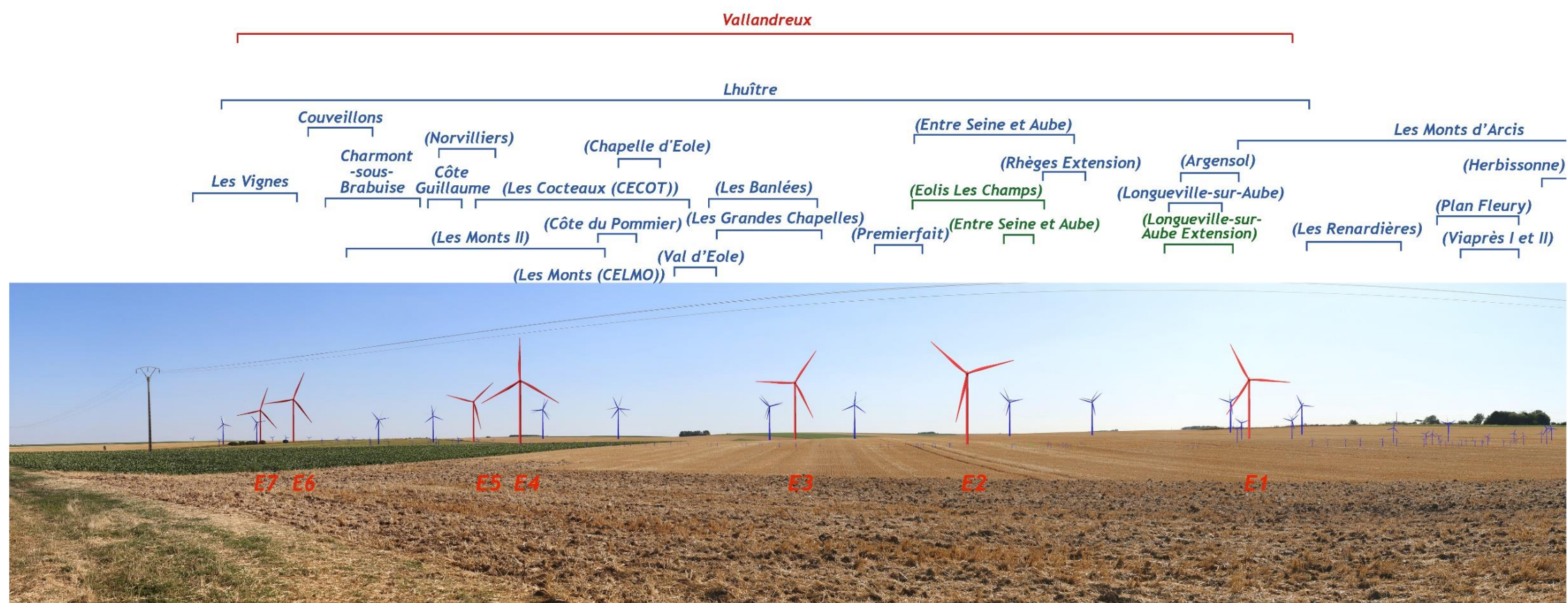


Figure 35 : La variante 1 vue depuis le point de photomontage n°05 (vue schématique couleur non-gommée)

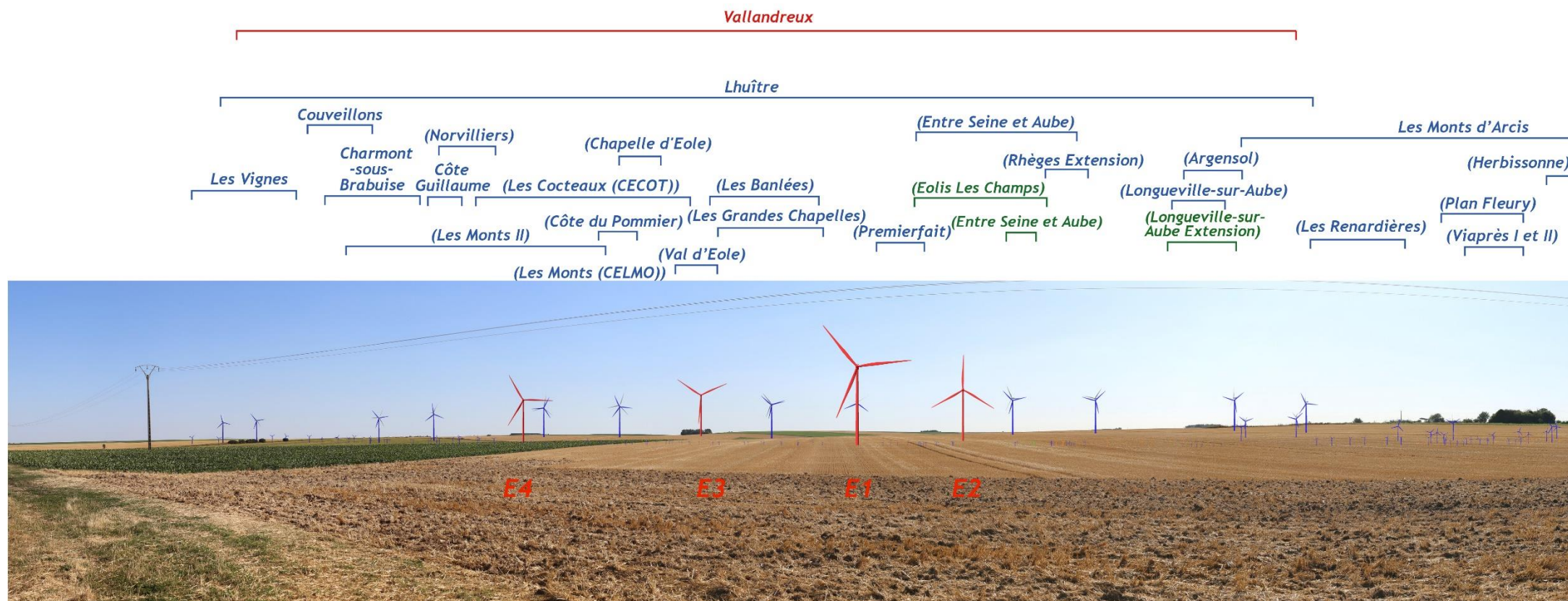


Figure 36 : La variante 2 vue depuis le point de photomontage n°05 (vue schématique couleur non-gommée)

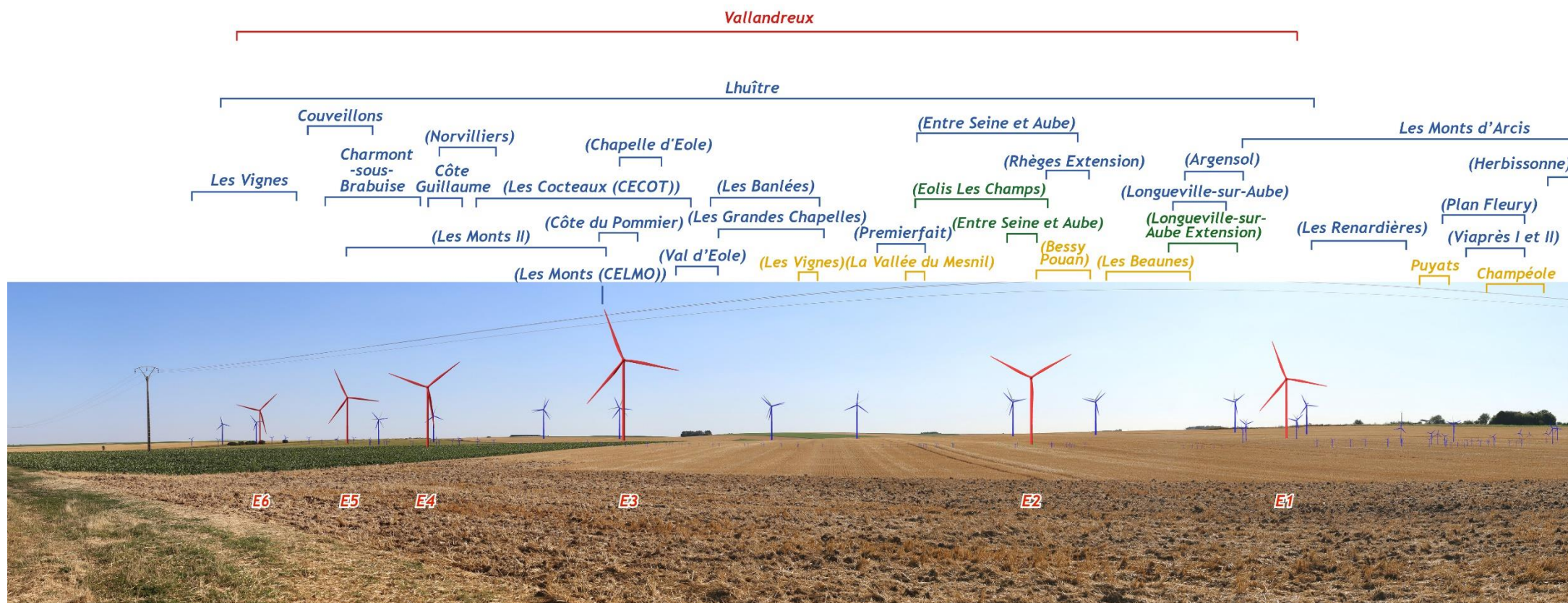


Figure 37 : La variante 3 [retenue] vue depuis le point de photomontage n°05 (vue schématique couleur non-gommée)

Le photomontage n°31

Ce point de vue en bordure de la vallée de l'Aube au nord d'Arcis-sur-Aube au croisement entre la RD56 et la RD677 offre une vue de face des 3 variantes et permet alors d'appréhender leur envergure.

La variante 1 apparaît comme la proposition la plus hétérogène. Les interdistances entre les éoliennes ne sont pas régulières et la lisibilité de l'horizon paysager est alors peu fluide.

La variante 2 occupe un angle de vue inférieur aux variantes 1 et 3 et semble alors moins impactante visuellement. Toutefois les interdistances irrégulières entre les machines provoquent un ensemble instable visuellement.

La variante 3 s'étend sur un angle de vue plus conséquent que les variantes 1 et 2. Les interdistances homogènes proposent un ensemble équilibré qui se superpose de manière plus lisible avec la silhouette du parc construit en arrière-plan.

La variante 3 est à favoriser par la régularité visuelle obtenue depuis ce point de vue.



Figure 38 : La variante 1 vue depuis le point de photomontage n°31 (vue schématique couleur non-gommée)

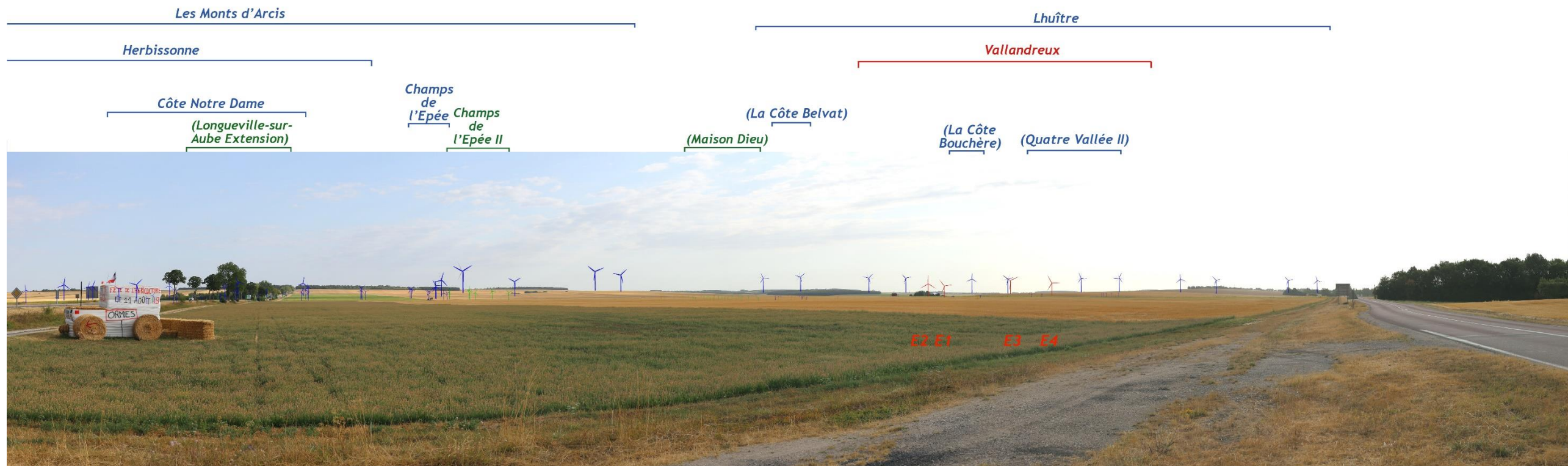


Figure 39 : La variante 2 vue depuis le point de photomontage n° 31 (vue schématique couleur non-gommée)



Figure 40 : La variante 3 [retenue] vue depuis le point de photomontage n° 31 (vue schématique couleur non-gommée)

Le photomontage n° 33

Ce point de vue illustre les perceptions depuis le nord du village de Mesnil-la-Comtesse à 7,5 km du périmètre du projet. Différentes silhouettes s'additionnent à l'horizon, celle du bourg et de son église ainsi que celle de la vallée de l'Aube.

La variante 1 apparaît comme la proposition la moins régulière depuis ce point de vue. Les éoliennes se chevauchent et proposent un horizon paysager brouillé par la superposition des silhouettes des éoliennes qui composent cette variante.

La variante 2 occupe un angle de vue moins large que les variantes 1 et 3. Depuis ce point de vue, les interdistances entre les éoliennes sont homogènes et cette variante propose alors une composition paysagère linéaire et fluide.

La variante 3 présente des interdistances relativement hétérogènes depuis ce point de vue et deux groupes d'éoliennes se dessinent à l'horizon. On observe d'une part, les deux éoliennes les plus au nord et d'autre part, les quatre autres éoliennes formant un ensemble régulier plus au sud.

La variante 2 est la plus adaptée depuis ce secteur car son implantation est parfaitement lisible.

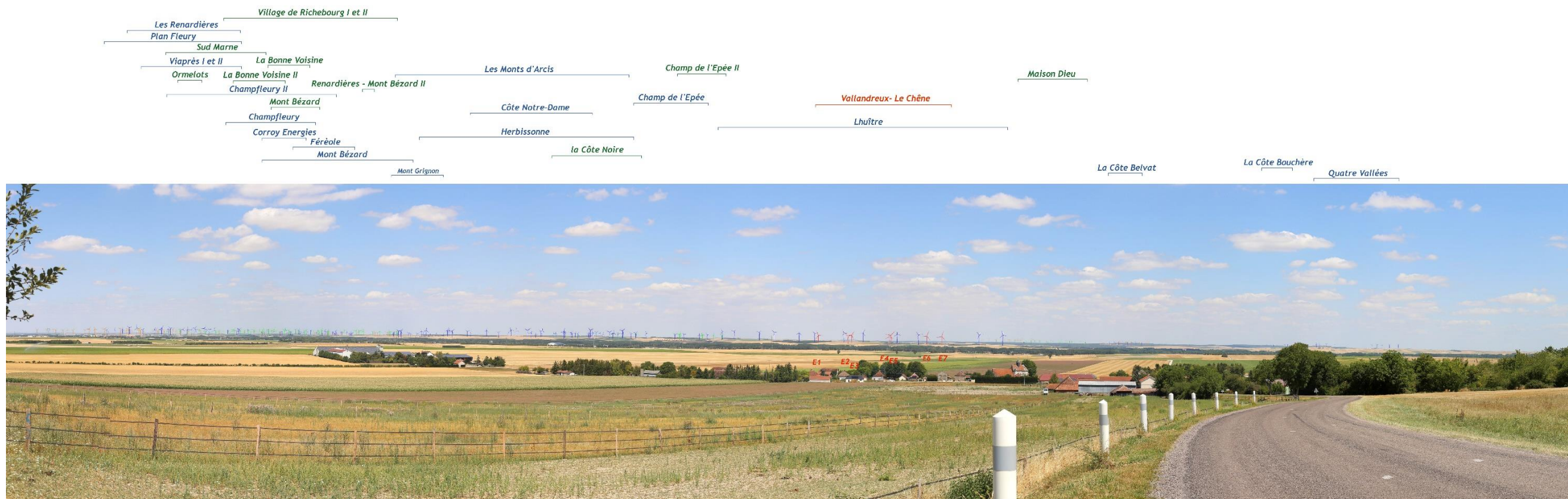


Figure 41 : La variante 1 vue depuis le point de photomontage n° 33 (vue schématique couleur non-gommée)

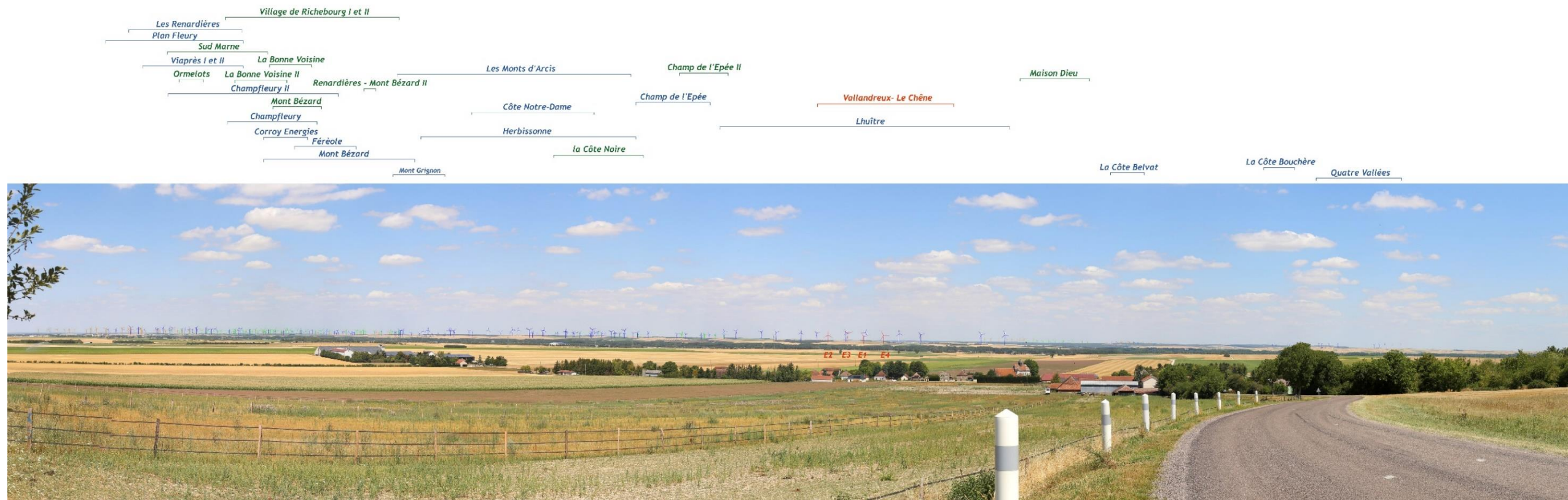


Figure 42 : La variante 2 vue depuis le point de photomontage n° 33 (vue schématique couleur non-gommée)

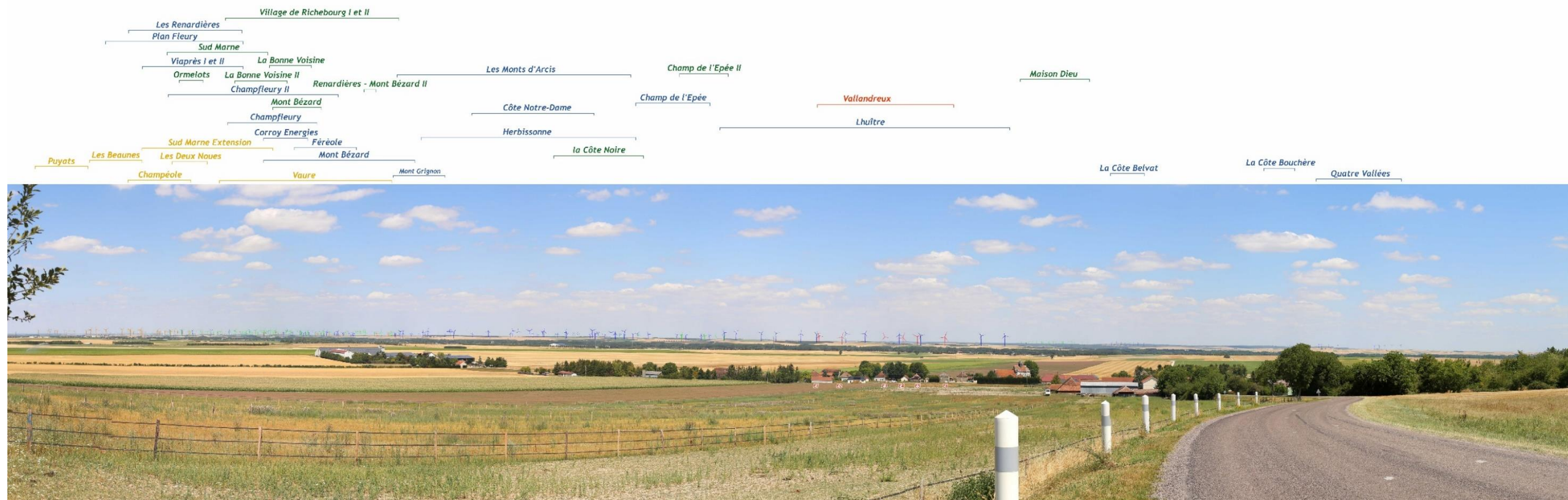


Figure 43 : La variante 3 [retenue] vue depuis le point de photomontage n° 33 (vue schématique couleur non-gommée)

Le photomontage n° 39

Depuis ce secteur éloigné, les différentes variantes apparaissent de manière peu prégnante dans le paysage ouvert de Champagne crayeuse. Le point de photomontage se place au sud-est du bourg de Dampierre le long de la RD35.

Les différentes variantes sont situées derrière la ligne de crête. Ainsi leur perception est contrainte par ce relief.

Sur les vues filaires, on remarque que chaque variante présente une hétérogénéité relative dans leur implantation. La variante 2 occupe un angle de vue plus restreint que la variante 1 et 3 mais son irrégularité et le chevauchement d'une partie des éoliennes la composant contrebalance avec sa moindre envergure spatiale.

Les variantes 1 et 3 occupent un angle de vue plus étendu que la variante 2. La variante 1 propose un ensemble non linéaire avec des interdistances entre les machines hétérogènes et peu lisibles à l'horizon. La variante 3 apparaît comme la proposition la plus homogène bien qu'on observe une superposition entre deux éoliennes ; toutefois les interdistances restent régulières.

La troisième variante constitue la proposition d'implantation la plus lisible depuis ce secteur. Son organisation est plus acceptable.



Figure 44 : La variante 1 vue depuis le point de photomontage n° 39 (vue schématique couleur non-gommée)

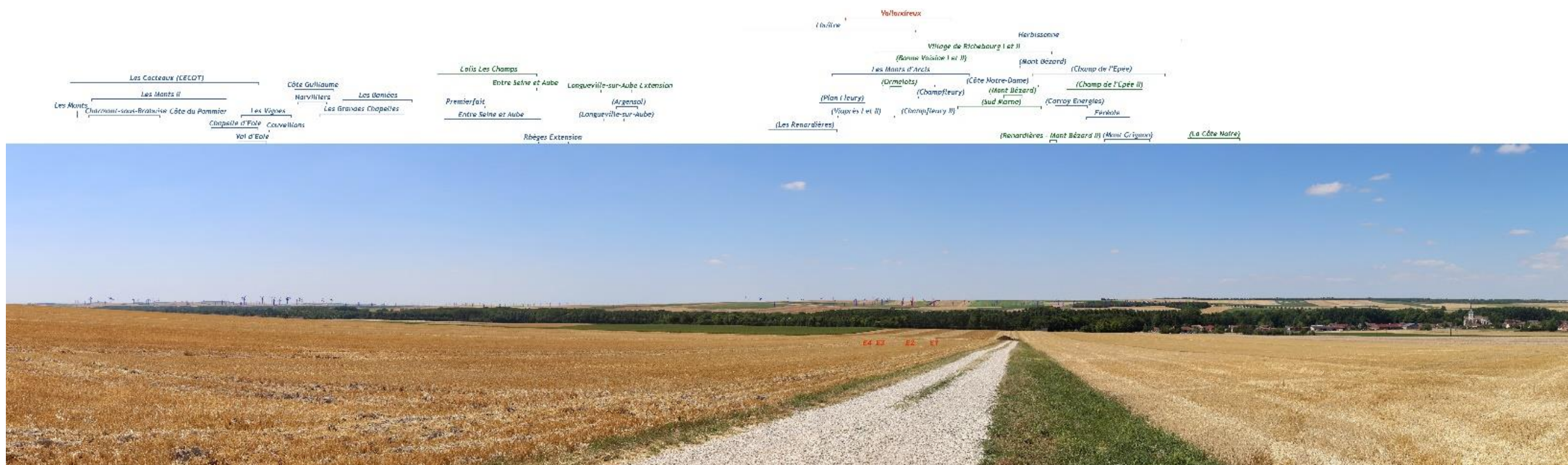


Figure 45 : La variante 2 vue depuis le point de photomontage n° 39 (vue schématique couleur non-gommée)

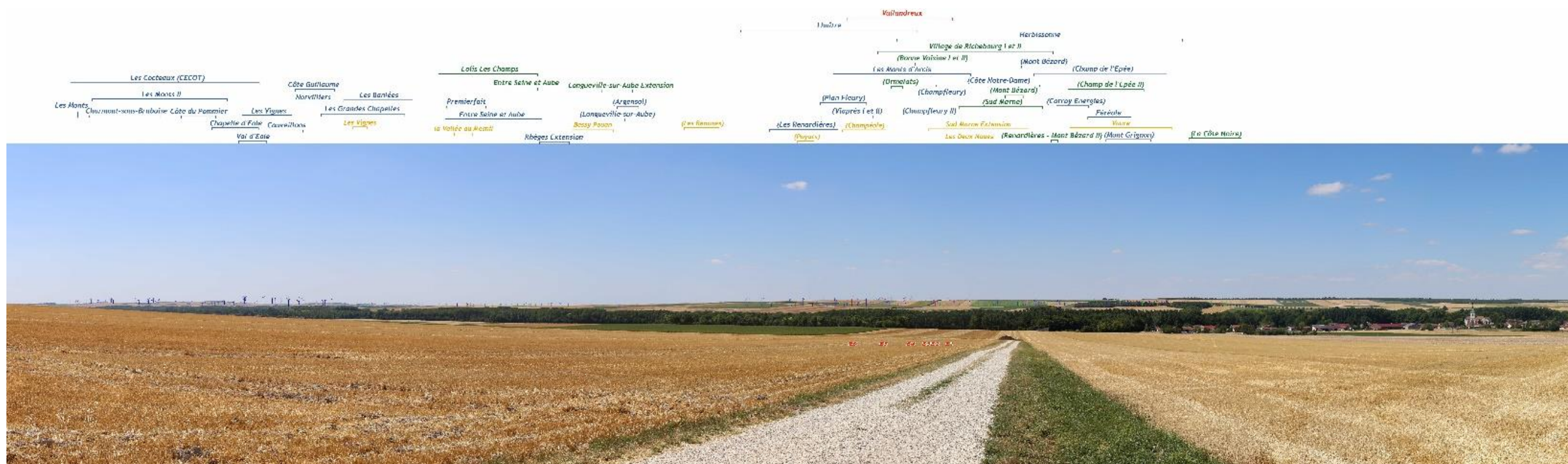


Figure 46 : La variante 3 [retenue] vue depuis le point de photomontage n° 39 (vue schématique couleur non-gommée).

5.3.3. La comparaison paysagère et patrimoniale des variantes

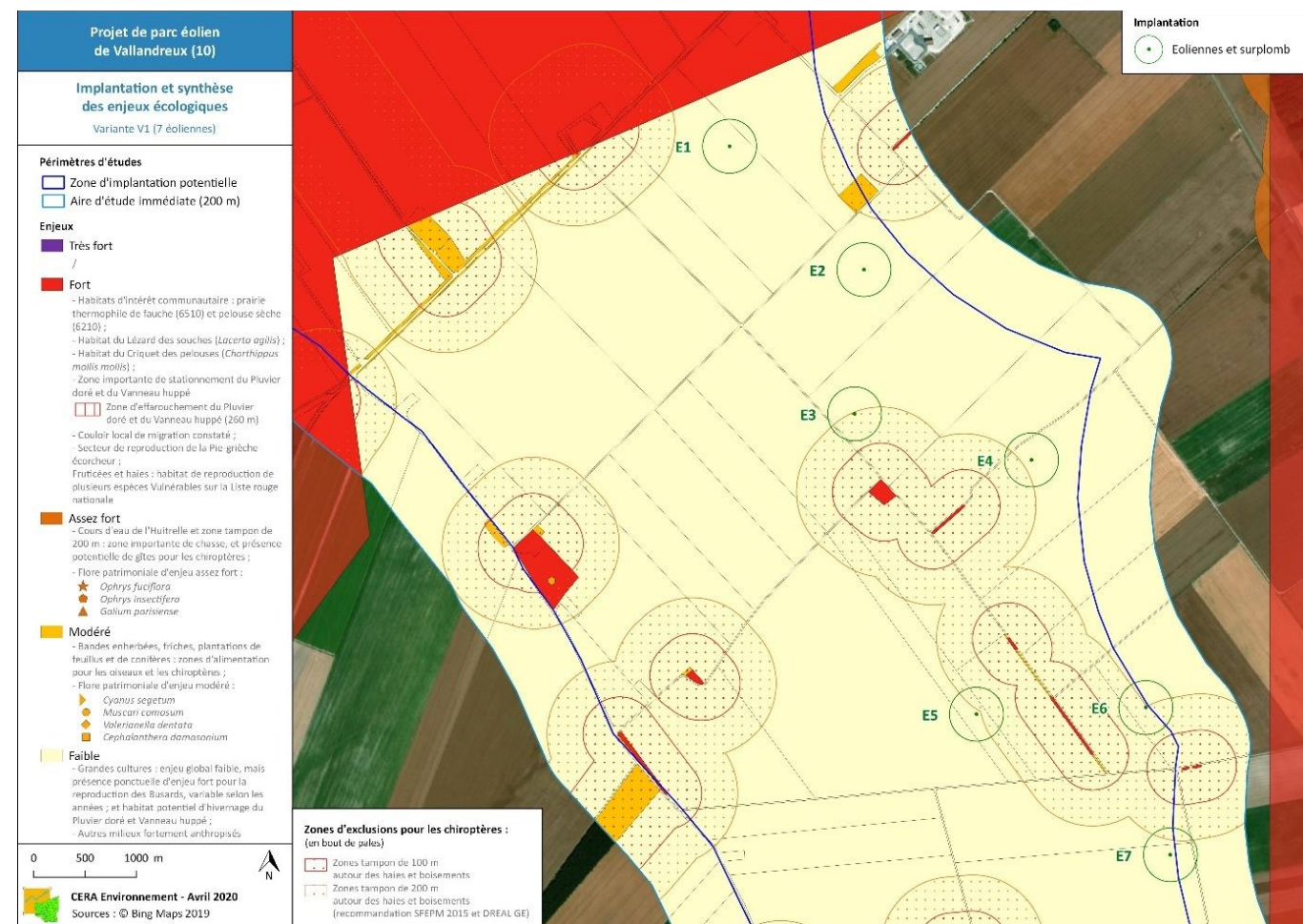
Intitulé de la recommandation	Détail de la recommandation	Comparaison de variantes
Choix d'une implantation s'appuyant sur les éléments structurants du paysage	Favoriser une implantation suivant un axe nord-sud guidé par les vallées de l'Herbissonne et de l'Huître et cela afin d'obtenir une orientation cohérente avec les lignes de forces du paysage. Le parc construit de Lhuître suit une ligne de crête dans la même orientation qui doit alors être privilégiée afin d'assurer la cohérence visuelle du paysage éolien. Cette orientation est également soulignée par le passage de l'autoroute A26. S'éloigner au maximum du fond de la vallée de l'Huître et de l'Aube pour préserver les ambiances paysagères des fonds de vallées et éviter les ruptures d'échelles.	La variante 2 ne propose pas un projet qui suit un axe d'orientation nord-sud et n'est donc pas cohérente avec cette première recommandation qui est majeure afin d'assurer l'intégration visuelle du projet avec les structures paysagères du site d'accueil du projet. Les variantes 1 et 3 suivent globalement une orientation nord /sud en cohérence avec l'orientation des vallées et de la ligne de crête à l'ouest de la zone de projet. Les variantes 1 et 3 apparaissent comme les plus adaptées au regard de cette recommandation.
Lisibilité du parc éolien projeté dans le paysage et cohérence avec la topographie locale	Rechercher : • Un axe franc et des interdistances homogènes entre les éoliennes et les parcs éoliens existants ; • Une certaine homogénéité des altitudes sommitales des éoliennes. Favoriser une implantation du parc projeté dans un axe nord-sud en recherchant un appui sur les lignes de force du paysage de la zone de projet avec les vallées et la topographie en présence.	Aucune des variantes ne propose une implantation qui suit un axe franc, même si la variante 3 s'en approche. La variante 3 répond le mieux à ces recommandations mais pour autant l'orientation ne suit pas pleinement un axe franc qui favoriserait son insertion paysagère en réponse à l'orientation des éléments paysagers structurant ainsi qu'à la silhouette du parc existant de Lhuître. Toutefois, les interdistances de cette variante sont globalement homogènes contrairement aux autres variantes.
Capacité du paysage à accueillir le parc éolien projeté	Vérifier la cohérence de la dimension et du positionnement des éoliennes projetées par rapport aux éléments structurants du paysage, la vallée de l'Huître et la ligne de crête sur laquelle est implanté le parc construit de Lhuître et également depuis les bourgs de Trouans, Dosnon, Grandville, Lhuître et Vinets situés dans cette vallée.	Aucune des variantes proposées ne répond à cette recommandation. Elles sont toutes concentrées le long de la limite est de la Zone d'Implantation Potentielle au plus près de la vallée de l'Huître et des bourgs qui y sont implantés. Le risque de confrontation d'échelle avec la vallée de l'Huître et les silhouettes villageoises est donc très fort.
Préservation des structures végétales en place	Préserver au maximum les boisements, haies et arbres isolés . En cas de nécessité de replantation (mesure compensatoire), utiliser des végétaux locaux et adaptés.	Les différentes variantes sont implantées sur les parcelles cultivées où peu de végétaux arborés et/ ou arbustifs sont présents. Toutes les variantes sont équivalentes au regard de cette recommandation.
Minimisation de l'impact sur la zone d'implantation potentielle	Réutiliser au maximum les chemins ruraux et agricoles notamment et les routes existantes pour l'aménagement des accès.	La variante 1 est composée de plus d'éoliennes, et induit alors plus d'aménagements pour permettre l'installation d'un parc potentiel. Les variantes 2 et 3 de par le nombre inférieur de machines, nécessitent moins d'aménagements et donc a un impact réduit sur les structures viaries, chemins et routes ainsi que sur les parcelles. De plus les machines projetées se trouvent globalement à proximité d'axes existants. Les variantes 2 et 3 répondent donc le mieux à cette recommandation.

Intitulé de la recommandation	Détail de la recommandation	Comparaison de variantes
Prise en compte des enjeux et des sensibilités paysagères	Étudier de façon détaillée l'insertion du parc éolien projeté et son impact sur les zones à enjeux potentiellement sensibles identifiés dans l'état initial ; et notamment depuis (liste non exhaustive, pour plus de détails se reporter à l'état initial complet) : les bourgs situés dans la vallée de l'Huître et sur les secteurs proches ; depuis les axes ayant une section à proximité et /ou traversant le périmètre du projet ; depuis les circuits touristiques ou encore la vallée de l'Aube.	Depuis les axes de communication : - Sur la RD 98 (PM4), la variante 2 est la plus lisible dans le paysage ; - Sur la RD 9 (PM5), les variantes 2 et 3 apparaissent comme les plus satisfaisantes car elles apportent chacune à leur manière une lecture plus aisément appréhendable que la variante 1 ; - Sur les RD56 et la RD677 (PM 31), la variante 3 est à favoriser par sa régularité visuelle. Depuis les lieux de vie et secteur touristique : - Au sud de Granville et sur le circuit touristique n° 14 (PM5) les variantes 2 et 3 apparaissent comme les plus satisfaisantes ; - Depuis les abords de Mesnil la Comtesse (PM 39) la variante 2 est la plus adaptée depuis ce secteur car son implantation est parfaitement lisible. Ainsi, au regard des lieux sensibles relevés, la variante 2 apparaît comme celle apportant une lecture la plus optimale comparés aux variantes 1 et 3.
Prise en compte des enjeux et des sensibilités patrimoniales	Étudier de façon détaillée l'insertion du parc éolien projeté et son impact sur les éléments patrimoniaux potentiellement sensibles identifiés dans l'état initial.	Le photomontage n° 39 a pour objectif d'évaluer les covisibilités avec l'église Saint-Pierre et Saint-Paul de Dampierre. Depuis ce point de vue, le parc est peu perceptible en raison d'une ligne de crête qui masque en majorité les éoliennes. Toutefois depuis ce lieu, la troisième variante constitue la proposition d'implantation la plus lisible.
Prise en compte de la problématique des effets cumulatifs / cumulés	Analyser l'insertion du projet au sein du contexte éolien. De nombreux parcs éoliens sont déjà implantés dans le secteur d'étude et les risques de covisibilités depuis les lieux de vie sont majeurs.	Le contexte éolien est aujourd'hui déjà très dense. Les variantes 1 et 3 qui possèdent le plus grand nombre d'éolienne tendent à brouiller davantage le motif comparé à la variante 2 qui ne possède que 4 machines (PM 4, PM 5, PM 35). Cependant on peut aussi voir que l'implantation de la variante 2 n'est pas toujours optimale et qu'elle n'assure pas à chaque fois une simplification globale dans la lecture du motif (PM 31 et 39). Ainsi, les trois variantes semblent équivalentes au regard de cette recommandation.
CONCLUSION	La variante 1 paraît moins lisible comparée aux variantes 2 et 3. Elle occupe un champ visuel plus large et la disposition des machines la composant apporte un effet de brouillage dans le paysage depuis les points de photomontages étudiés. La variante 2 ne possède que quatre machines et apparaît comme la plus adaptée depuis les zones à enjeux potentiellement sensibles ; cependant, la variante 3 apporte également une réponse acceptable pour une majorité des recommandations énoncées et adopte une implantation globalement linéaire en lien avec les lignes de forces paysagères relevées.	

5.4. Analyse écologique

5.4.1. Variante n°1

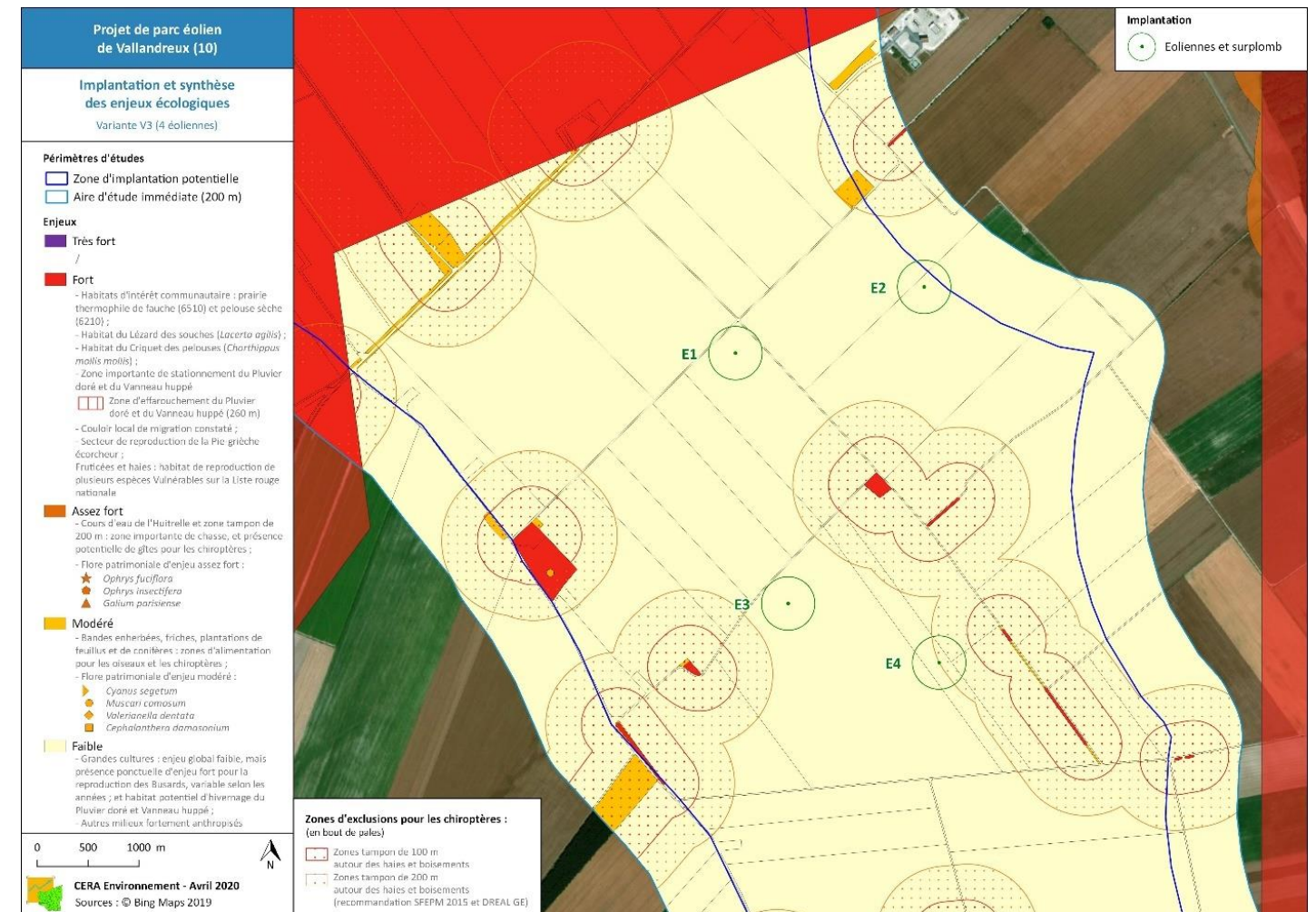
Dans un premier temps, seul le sud de la zone potentielle d'implantation a été utilisée, afin d'éviter les enjeux écologiques majeurs, ce qui a résulté en un positionnement en quinconce (2, 2 et 2 en nord/sud et 1) de 7 machines. Cette première version, optimale en termes de technique éolienne, et de production d'énergie présente l'inconvénient d'impacter fortement les chiroptères. En effet, l'utilisation optimale de la surface de la ZIP conduit à ce que 5 machines se trouve à moins de 150 mètres environ (en bout de pales) de lisières boisées ou de haies, soit en-deçà de la distance préconisée par Eurobats, induisant un risque de mortalité par collision accru pour les oiseaux et chiroptères. Les impacts attendus de cette implantation ont incité à rechercher une autre variante aux effets moindres.



Carte 92 : Localisation de la variante n°1

5.4.2. Variante n°2

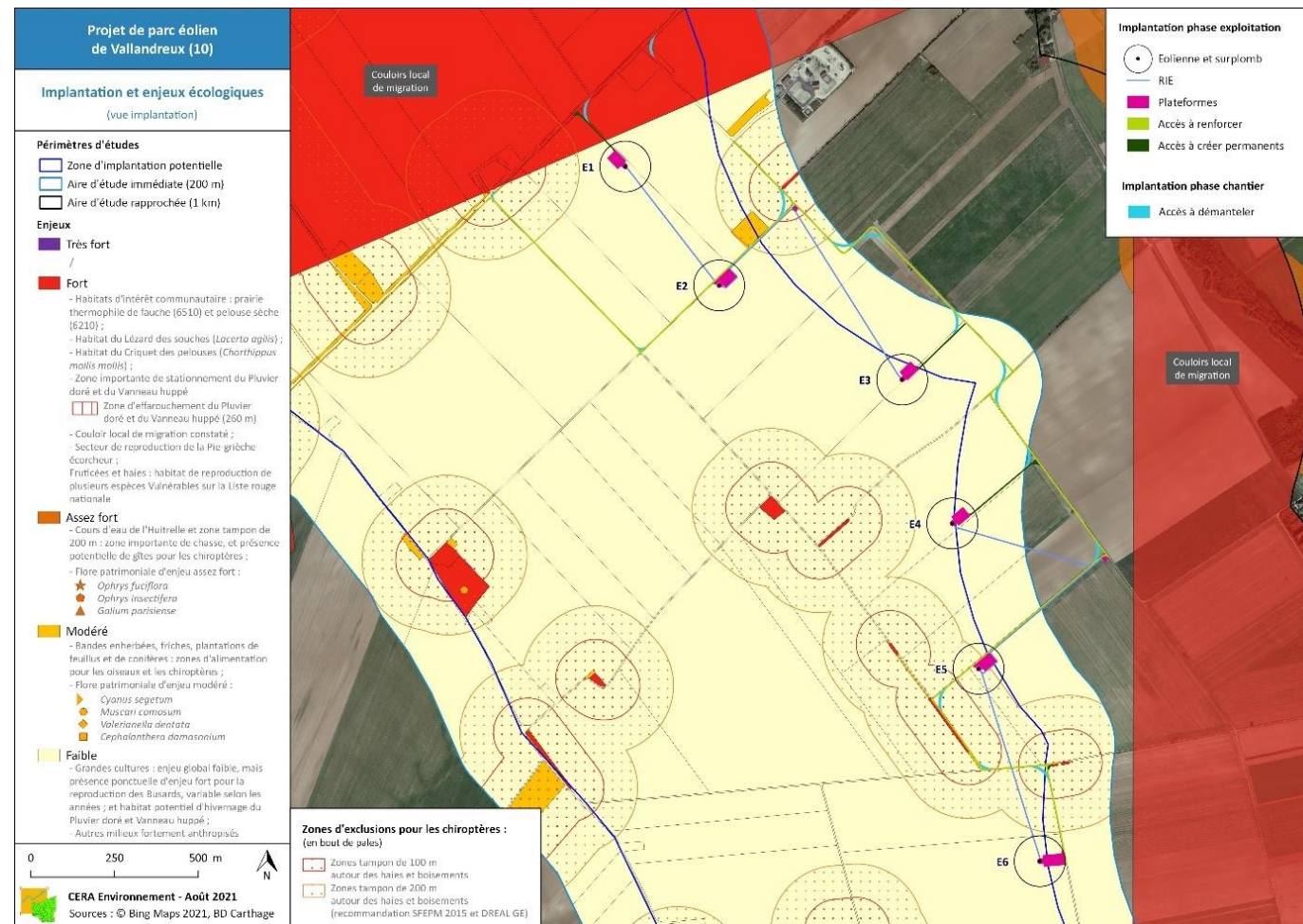
Ainsi, une nouvelle phase de réflexion a été engagée pour tenir compte de l'enjeu chiroptère sur ce site : respecter la distance minimale en bout de pale de 200 m préconisée par Eurobats. Cette variante se compose de 4 éoliennes disposées en 2 lignes de 2 nord/sud. Dans cette configuration, il n'y a plus qu'une éolienne qui ne respecte pas la distance minimale en bout de pale de 200 m préconisée par Eurobats.



Carte 93 : Localisation de la variante n°2

5.4.3. Variante n°3

Finalement, les enjeux principaux ayant été notablement pris en compte dans l'ensemble des variantes, une nouvelle phase de réflexion a été engagée pour tenir compte des enjeux et tenter d'optimiser au maximum le productible. Ainsi on retrouve une ligne de 2 et une ligne de 4 éoliennes orientées nord-ouest - sud est. Dans cette configuration, toutes les éoliennes respectent la distance minimale en bout de pale de 200 m préconisée par Eurobats. C'est cette implantation qui est retenue.



Carte 94 : Localisation de la variante n°3 (retenue)

5.5. Analyse énergétique

Il convient de rappeler, au préalable, que le rendement énergétique maximum doit être recherché par le porteur de projet pour répondre aux objectifs européens de développement des énergies renouvelables, à la loi de transition énergétique adoptée le 17 août 2015 et à la programmation pluriannuelle de l'énergie.

L'analyse énergétique permet d'évaluer la production théorique de trois variantes d'implantation simulées avec des modèles d'éoliennes plausibles au moment du développement du projet :

Tableau 66 : Analyse énergétique des différentes variantes (Source : Valorem, 2021)

Variante	1	2	3
Hauteur totale maximale (m)	180	180	180
Puissance unitaire maximale (MW)	5.6	5.6	5.6
Nombre d'éoliennes	7	4	6
Puissance maximale du parc (MW)	39.2	22.4	33.6
Productible net (GWh/an)	91.9	52.5	80.6
Sillages moyens (%)	10.2%	10.3%	7.7%

Chaque variante dispose d'éoliennes dont la hauteur maximale en bout de pale est de 180 m et la puissance de 5,6 MW maximum.

Les variantes 1 et 3 sont plus productives que la variante 2 en raison d'un nombre d'éoliennes plus important. Les variantes 1 et 2 présentent des sillages moyens plus élevés, donc une implantation moins optimisée en termes de production que la variante 3.

La variante 3 est moins productive que la variante 1, mais présente une meilleure optimisation énergétique, avec des sillages réduits et une production unitaire plus élevée que les autres variantes étudiées.

La variante 3 retenue présente une bonne optimisation énergétique, ainsi qu'une amélioration globale des aspects paysager et environnementaux.

La variante 1 est la plus productive en raison d'un nombre d'éoliennes supérieur. L'implantation des éoliennes est également optimale vis-à-vis de l'orientation des vents dominants. A contrario, si la variante 2 présente un potentiel énergétique également important, l'implantation de quatre éoliennes n'est pas optimale pour le potentiel éolien. Malgré une puissance totale maximale plus faible que la variante 1, en raison d'un nombre d'éoliennes moins important, la variante 3 dispose à la fois d'une bonne optimisation énergétique et d'une amélioration globale des aspects paysagers et environnementaux.

5.6. Synthèse de l'analyse des variantes

La valeur de chaque variante au regard des précédents thèmes est rappelée dans le tableau suivant :

Niveau d'impact	Positif	Nul	Faible	Modéré	Fort	Très fort
Note	5	4	3	2	1	0

Le tableau sur les pages suivantes permet de mettre en évidence la comparaison détaillée des variantes par thème puis par sous-thème abordés lors de l'état initial de l'environnement. Attention, les notations totales d'un thème à l'autre ne sont pas comparables pour deux raisons :

- Elles ne concernent pas des thématiques comparables entre elles ;
- Elles ne reposent pas sur le même nombre de critères et la notation finale ne présente pas des résultats comparables d'un thème à l'autre.

Au regard du tableau de synthèse de l'analyse des variantes, le choix final d'implantation s'est porté sur la variante 3, qui offre le meilleur consensus entre préservation du milieu naturel, prise en compte des contraintes humaines et réglementaires, intégration paysagère et production énergétique.

Tableau 67 : Synthèse de l'analyse des variantes

Thème	Sous- thème	Variante 1		Variante 2		Variante 3	
MILIEU PHYSIQUE	Topographie	Absence d'impact	4	Absence d'impact	4	Absence d'impact	4
	Géologie	Absence d'impact	4	Absence d'impact	4	Absence d'impact	4
	Hydrogéologie	Absence d'impact	4	Absence d'impact	4	Absence d'impact	4
	Hydrologie et usage de l'eau	Absence d'impact	4	Absence d'impact	4	Absence d'impact	4
	Climatologie	Impact global positif (contribution à la lutte contre l'effet de serre)	5	Impact global positif (contribution à la lutte contre l'effet de serre)	5	Impact global positif (contribution à la lutte contre l'effet de serre)	5
	Qualité de l'air	Impact global positif (contribution à la lutte contre l'effet de serre)	5	Impact global positif (contribution à la lutte contre l'effet de serre)	5	Impact global positif (contribution à la lutte contre l'effet de serre)	5
	Remontée de nappe	3 éoliennes situées en zone potentiellement sujette aux inondations de caves.	3	2 éoliennes situées en zone potentiellement sujette aux inondations de caves.	3	4 éoliennes situées en zone potentiellement sujette aux inondations de caves.	2
	Retrait-gonflement des argiles	4 éoliennes en zone à aléa moyen de retrait-gonflement des argiles.	2	2 éoliennes en zone à aléa moyen de retrait-gonflement des argiles.	3	3 éoliennes en zone à aléa moyen de retrait-gonflement des argiles.	3
	Potentiel éolien	Valorisation énergétique du potentiel éolien du site.	5	Valorisation énergétique du potentiel éolien du site.	5	Valorisation énergétique du potentiel éolien du site.	5
	TOTAL (note sur 40)		36		37		36

Thème	Sous- thème	Variante 1		Variante 2		Variante 3	
MILIEU HUMAIN	Population et habitat	Aucune éolienne à moins de 500 m des habitations	4	Aucune éolienne à moins de 500 m des habitations	4	Aucune éolienne à moins de 500 m des habitations	4
	Ambiance sonore	Respect de la réglementation avec bridages.	4	Respect de la réglementation avec bridages.	4	Respect de la réglementation avec bridages.	4
	Activités économiques	Emprise de 7 éoliennes et leurs aménagements annexes sur des parcelles agricoles.	2	Emprise de 4 éoliennes et leurs aménagements annexes sur des parcelles agricoles.	3	Emprise de 6 éoliennes et leurs aménagements annexes sur des parcelles agricoles.	2
	Voies de communication	Respect du recul aux routes de plus d'une hauteur de chute	4	Respect du recul aux routes de plus d'une hauteur de chute	4	Respect du recul aux routes de plus d'une hauteur de chute	4
	Risques industriels et technologiques	Éloignement des sites à risques industriels	4	Éloignement des sites à risques industriels	4	Éloignement des sites à risques industriels	4
	Plans, schémas et programmes	Respect des règles d'urbanisme.	4	Respect des règles d'urbanisme.	4	Respect des règles d'urbanisme.	4
	Infrastructures et réseaux	En dehors des servitudes et contraintes techniques.	4	En dehors des servitudes et contraintes techniques.	4	En dehors des servitudes et contraintes techniques.	4
	TOTAL (note sur 35)		26		27		26

Thème	Sous- thème	Variante 1		Variante 2		Variante 3	
PAYSAGE & PATRIMOINE	Appui sur les éléments structurants du paysage	La variante 1 suit globalement une orientation nord-sud en cohérence avec l'orientation des vallées et de la ligne de crête à l'ouest de la zone du projet.	3	La variante 2 ne propose pas un projet qui suit un axe d'orientation nord-sud (recommandation).	2	La variante 3 suit globalement une orientation nord-sud en cohérence avec l'orientation des vallées et de la ligne de crête à l'ouest de la zone du projet.	3
	Lisibilité et cohérence avec la topographie locale	L'orientation ne suit pas un axe franc.	2	L'orientation ne suit pas un axe franc. Les interdistances sont un peu plus régulières que la variante 1.	3	La variante 3 répond le mieux à ces recommandations mais pour autant l'orientation ne suit pas pleinement un axe franc. Les interdistances de cette variante sont globalement homogènes.	4
	Capacité paysagère à accueillir le projet éolien	Aucune des variantes proposées ne répond à cette recommandation. Elles sont toutes concentrées le long de la limite est de la Zone d'Implantation Potentielle au plus près de la vallée de l'Huître et des bourgs qui y sont implantés. Le risque de confrontation d'échelle avec la vallée de l'Huître et les silhouettes villageoises est donc très fort.	2	Aucune des variantes proposées ne répond à cette recommandation. Elles sont toutes concentrées le long de la limite est de la Zone d'Implantation Potentielle au plus près de la vallée de l'Huître et des bourgs qui y sont implantés. Le risque de confrontation d'échelle avec la vallée de l'Huître et les silhouettes villageoises est donc très fort.	2	Aucune des variantes proposées ne répond à cette recommandation. Elles sont toutes concentrées le long de la limite est de la Zone d'Implantation Potentielle au plus près de la vallée de l'Huître et des bourgs qui y sont implantés. Le risque de confrontation d'échelle avec la vallée de l'Huître et les silhouettes villageoises est donc très fort.	2
	Préservation des structures végétales	Les différentes variantes sont implantées sur les parcelles cultivées où peu de végétaux arborés et/ou arbustifs sont présents. Toutes les variantes sont équivalentes au regard de cette recommandation.	4	Les différentes variantes sont implantées sur les parcelles cultivées où peu de végétaux arborés et/ou arbustifs sont présents. Toutes les variantes sont équivalentes au regard de cette recommandation.	4	Les différentes variantes sont implantées sur les parcelles cultivées où peu de végétaux arborés et/ou arbustifs sont présents. Toutes les variantes sont équivalentes au regard de cette recommandation.	4
	Réutilisation des chemins existants	Ré-utilisation au maximum des chemins et routes existantes. Avec 7 éoliennes, cette variante induit d'avantage de création d'accès que les deux autres variantes.	2	Ré-utilisation au maximum des chemins et routes existantes. Avec 4 éoliennes, cette variante induit moins de création d'accès que les autres variantes.	3	Ré-utilisation au maximum des chemins et routes existantes. Avec 6 éoliennes, cette variante induit moins de création d'accès que la variante 1.	3
	TOTAL (note sur 25)		13		14		16

Thème	Sous- thème	Variante 1		Variante 2		Variante 3	
MILIEU NATUREL	Zonages environnementaux	Aucun impact.	4	Aucun impact.	4	Aucun impact.	4
	Trame verte et bleue	Aucun impact.	4	Aucun impact.	4	Aucun impact.	4
	Flore et habitats	Aucun impact sur les habitats patrimoniaux.	4	Aucun impact sur les habitats patrimoniaux.	4	Aucun impact sur les habitats patrimoniaux.	4
	Chiroptères	5 éoliennes se trouvent à moins de 150 mètres environ en bout de pales (préconisation Eurobats de 200 m), de lisières boisées ou de haies. Le risque de mortalité par collision est accru.	1	L'éolienne E4 ne respecte pas la préconisation d'Eurobats (200 m en bout de pale).	2	La variante 3 respecte la distance minimale en bout de pale de 200 m préconisée par Eurobats.	3
	Avifaune	5 éoliennes se trouvent à moins de 150 mètres environ (en bout de pales) de lisières boisées ou de haies. Le risque de mortalité par collision est accru.	1	L'éolienne E4 se trouve à moins de 200 mètres de lisières boisées ou de haies.	2	La variante 3 se trouve à plus de 200 mètres de lisières boisées ou de haies.	3
	Autre faune	Aucun impact.	4	Aucun impact.	4	Aucun impact.	4
	TOTAL (note sur 30)		18		20		22

Thème	Sous- thème	Variante 1		Variante 2		Variante 3	
PRODUCTION ÉLECTRIQUE	Potentiel énergétique	39,2 MW de puissance totale maximale pour une production nette de 91,9 GWh/an.	5	22,4 MW de puissance maximale totale pour une production nette de 52,5 GWh/an.	5	33,6 MW de puissance maximale totale pour une production nette de 80,6 GWh/an.	5
	TOTAL (note sur 5)		5		5		5

	Variante 1	Variante 2	Variante 3
Note totale des thématiques pour l'ensemble des variantes	85	89	89

6. Le parti d'implantation retenu

Le parti d'implantation présenté est issu d'une réflexion qui a permis d'élaborer différents scénarios en fonction des enjeux paysagers, écologiques et techniques. Au terme d'une comparaison des atouts et des contraintes de chacun ainsi que de leur faisabilité technique, le choix s'est orienté vers le meilleur compromis possible. Il s'agit d'une implantation à 6 éoliennes formant deux légers arcs de cercle (ou une ligne distendue). L'ensemble s'oriente selon un axe nord-nord-ouest / sud-sud-est (variante 3).

Le projet éolien de Vallandreux nécessite par ailleurs la mise en place de deux postes de livraison. Ils reposeront sur une surface stabilisée qui permettra les interventions de véhicules légers et lourds pour assurer son entretien. Le positionnement a été choisi en accord avec le propriétaire, l'exploitant et le paysagiste afin de limiter au maximum la gêne occasionnée. Les postes de livraison seront implantés à proximité des éoliennes E2 et E4.

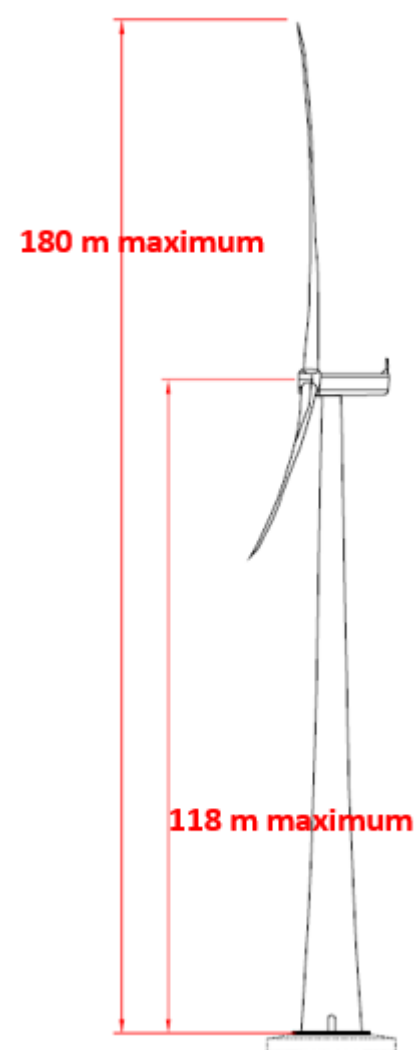
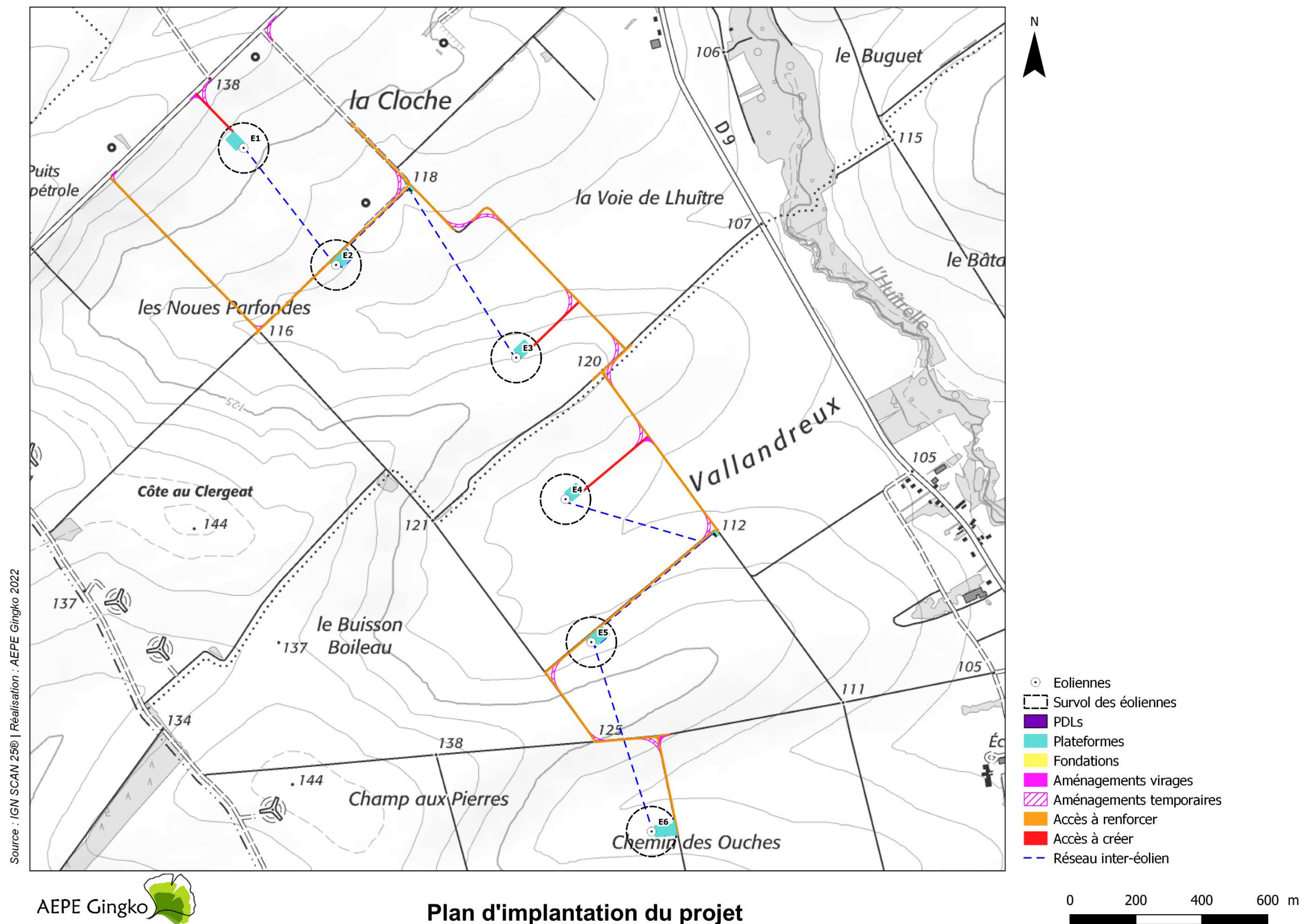
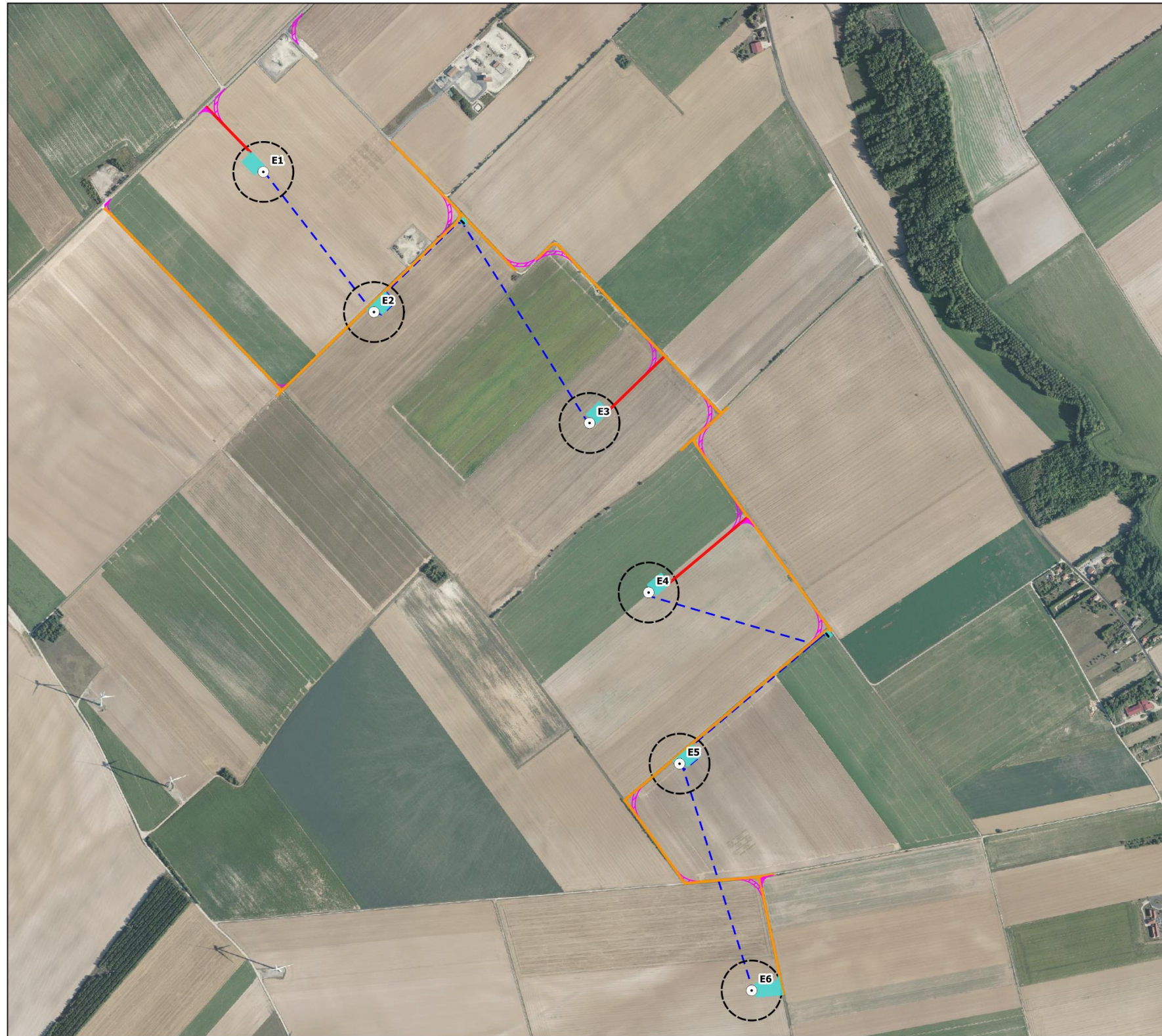


Figure 47 : Dimensions du gabarit retenu



Carte 95 : Aménagements du projet éolien, sur scan 25

Source : IGN Orthophoto® | Réalisation : AEPE Gingko 2022



AEPE Gingko

Plan d'implantation du projet

- Eoliennes
- Survol des éoliennes
- PDLs
- Plateformes
- Fondations
- Aménagements virages
- Aménagements temporaires
- Accès à renforcer
- Accès à créer
- Réseau inter-éolien

0 200 400 600 m

Carte 96 : Aménagements du projet éolien, sur photographie aérienne

7. L'aperçu de l'évolution probable du site en l'absence de mise en œuvre du projet (scénario de référence)

L'article R122-5 du code de l'environnement demande un « *aperçu de l'évolution probable de l'environnement en l'absence de mise en œuvre du projet, dans la mesure où les changements naturels par rapport au scénario de référence peuvent être évalués moyennant un effort raisonnable sur la base des informations environnementales et des connaissances scientifiques disponibles* ».

Plusieurs éléments de connaissance peuvent être apportés pour envisager l'évolution probable du site en l'absence de projet.

Celui-ci présente tout d'abord une vocation quasi exclusivement tournée vers l'agriculture avec des parcelles exclusivement dédiées à la culture céréalière et à l'élevage (prairies). L'avenir du site est donc intimement lié aux tendances futures liées à ce type d'activité. Les évolutions passées ont montré une volonté de développer toujours plus loin la mécanisation des pratiques agricoles engendrant notamment l'accroissement de la taille des parcelles et réduisant le nombre d'agriculteurs exploitants le territoire. Il est donc envisageable que cette tendance se renforce avec un parcellaire unifié permettant de rentabiliser la mise en culture. Notons que ce type de pratique agricole va généralement de pair avec une perte constante de la biodiversité.

Au cours des prochaines décennies, nous pouvons supposés que certains hameaux s'agrandissent pour l'accueil de nouveaux arrivants sur le territoire, n'engendrant toutefois pas de modification prévisible de la zone d'implantation potentielle du projet.

Aucun autre type de projet (nouvelle infrastructure, grand travaux, projet de territoire...) n'est connu à ce jour sur les parcelles de la zone d'implantation potentielle ou ses abords immédiats.

L'implantation d'un parc éolien sur une durée de l'ordre de 20 ans pourra avoir pour effet d'éviter l'implantation de nouvelles constructions sur le site du projet et ainsi éviter le mitage résidentiel.

En l'absence de la mise en œuvre du projet éolien de Vallandreux, l'aspect paysager du site n'évoluera pas de manière importante. Le linéaire de haie restera le même voire continuera son lent déclin lié à l'impact de l'activité agricole contrairement au statu quo prévu en cas d'implantation du parc.